

Auront-ils des terres?

Trois faits singuliers — Est-il vrai qu'on n'ait trouvé le moyen d'accepter que les deux cinquièmes environ des colons présentés, l'an passé, par les Sociétés diocésaines de colonisation? — Que fera-t-on demain?

En paroles du moins, tout le monde est favorable à la colonisation. Et le même plaidoyer revient sur toutes les lèvres. Il n'y a, de ce temps-ci encore, qu'à tendre un peu l'oreille pour ouïr d'éloquents appels aux futurs colons.

Mais si, pour faire de la colonisation, il faut des colons, il faut aussi des terres, — nous entendons des terres convenables, facilement accessibles, immédiatement disponibles.

Or, la question se pose de savoir si les colons — tous les colons de bonne volonté — pourront avoir accès à de pareilles terres.

Trois sociétés de colonisation diocésaines, celles de Sherbrooke, d'Ottawa, de Saint-Hyacinthe, ont publiquement avoué que leur effort est entravé par l'incertitude qui plane sur ce point.

Dès le 23 février, la Société de colonisation de Sherbrooke déclarait qu'à raison de cette incertitude, il était "bien inutile de faire remplir de nouvelles applications aux aspirants colons pour le Témiscamingue", attendu qu'elle en avait déjà plus qu'il ne lui restait de lots disponibles dans le canton qui lui était attribué. Quant aux lots qui devaient être disponibles dans le diocèse même, elle ignorait encore ce qu'il allait en advenir.

Le 29 février, l'Action catholique signalait l'existence d'un état de choses analogue à Saint-Hyacinthe. On l'informait que les demandes continuaient d'affluer au bureau de colonisation de cette ville, mais que l'on était obligé d'en ajourner l'examen après le moment où le bureau serait informé des intentions du gouvernement.

Le Droit du 7 mars constatait un état de choses voisin de celui-là dans la région de Hull. "A l'heure actuelle, disait un rapport officiel de la Société de colonisation diocésaine, la société d'Ottawa a plus de 450 aspirants-colons en règle, qui attendent avec impatience l'appel pour partir en terre de colonisation."

Nous avons cité et commenté ces textes à plus d'une reprise. A notre connaissance, ils n'ont suscité aucune contradiction, aucune explication même. Par contre,

d'une source que nous avons lieu de croire excellente, nous apprenons que si, au cours de la dernière saison, on a accepté près de 5,000 colons présentés par les Sociétés de colonisation diocésaines, le nombre des candidats présentés dépassait les 12,000, atteignant presque les 12,500. Ce qui signifie que l'on a trouvé place pour les deux cinquièmes à peu près des candidats présentés.

On confessa que la situation ne paraît pas très brillante.

Tout le monde admet que le nombre des candidats possibles à la colonisation est très considérable; tout le monde proclame que la colonisation serait l'un des grands remèdes au chômage; on fait un départ brillant, on demande aux sociétés de colonisation diocésaines de s'engager à fond; celles-ci se donnent une grande peine, reçoivent les demandes des candidats, en pèsent la valeur et, quand ce travail est fait, elles constatent qu'il n'y a eu de place que pour les deux cinquièmes à peu près des candidats proposés, que, dans certains cas, on ne peut plus aller de l'avant parce que l'on ne sait pas ce que fera le gouvernement.

De prime abord, cette histoire peut paraître inexplicable. Car, enfin, il ne s'agit pas ici d'une improvisation. Le plan Vautrin date d'octobre 1934 et avant cela on s'occupait de colonisation. On s'en occupait avec ardeur depuis des années, nous répète-t-on. Comment se fait-il donc qu'on ne se soit pas trouvé en état de répondre aux demandes qu'on allait provoquer? Comment se fait-il qu'on ait pris le risque de semer dans la province de telles, d'aussi nombreuses déceptions?

Ceci, c'est déjà le passé; mais ce passé oblige à poser une question: On nous parle de colonisation. Sera-t-on en état de fournir aux futurs colons des lots convenables? Sinon, pourquoi?

Le nouveau ministre de la Colonisation connaît son affaire. Nous attendons de lui, sur ce point, une nette réponse.

Omer HEROUX

Bloc-notes

A-t-il voulu démissionner?

"M. Bennett menace de démissionner", lit-on dans une grande manchette de journal. M. Bennett a voulu démissionner? On ne voit rien à ce sujet dans les dépêches relatives à la séance de mardi aux Communes; il est vrai que l'ancien premier ministre s'est vivement heurté à un groupe de nouveaux députés, à droite, et puis à un ministre, M. Power. M. Bennett a-t-il voulu démissionner? On ne voit rien à ce sujet dans les dépêches relatives à la séance de mardi aux Communes; il est vrai que l'ancien premier ministre s'est vivement heurté à un groupe de nouveaux députés, à droite, et puis à un ministre, M. Power. M. Bennett a-t-il voulu démissionner? On ne voit rien à ce sujet dans les dépêches relatives à la séance de mardi aux Communes; il est vrai que l'ancien premier ministre s'est vivement heurté à un groupe de nouveaux députés, à droite, et puis à un ministre, M. Power.

Le débat sur l'adresse continue avec entrain: MM. Rochette, A. Caron, P. Gagnon, Bertrand, Lauriault et Duguay ont parlé, hier; l'on parle comme aux plus beaux jours des élections. Déjà, l'on entend des députés se plaindre des discours trop nombreux, où, d'après eux, il ne se trouve rien de neuf, et qui au surplus n'avaient rien.

Erreur chimérique que l'homme de bien doit condamner. C'est un doux travers de l'humanité de croire en l'innanité des discours, sauf de ceux que l'on fait soi-même. Chacun se construit un petit univers privé dont il croit breveter la mécanique et, naturellement, il conçoit pour les autres mécaniques un profond sentiment de pitié ou de dédain.

Mais les discours sont aussi essentiels au bon fonctionnement de l'univers que l'air pour respirer. Vous affirmez que les discours des parlements ne valent rien, qu'il vaudrait mieux fermer ces boutiques de commérage électoral? Qu'un dictateur se lève et bâillonne l'humanité parlante, aussitôt des luttes gigantesques s'organisent pour défendre la liberté de parole, pour revendiquer la liberté des représentants du peuple de défendre la cause des contribuables. Mais si le dictateur lève la censure, aussitôt le public s'écrie, dépité: "Quels bavards!"

Les discours sont le plus grand facteur de paix sociale, d'harmonie. Ils servent d'exutoire aux mécontentements accumulés. Quand un citoyen a peroré pendant trois heures sur les iniquités du siècle, il est satisfait et n'aspire plus qu'à se reposer. Il est un fait psychologique souvent observé: c'est que les hommes qui s'expriment en propos incendiaires sont le plus souvent des contribuables modèles, ils paient ponctuellement leurs taxes, respectent le règlement municipal qui défend de cracher sur les trottoirs, et arrivent à l'heure prescrite pour le dîner. Bref, ce sont des maris attentifs, voire terrifiés.

Et puis, plaisanterie à part, il est certain qu'une vérité, pour pénétrer dans les cerveaux et courber les volontés, doit être ressassée et répétée sous des formes variées, multiples. Car ce qui frappe un individu reste incompris pour les autres; puis, il ne suffit pas que la vérité soit démontrée à un petit nombre, mais à des auditoires nouveaux avant d'être acceptée par la majorité.

Il faut aussi que les divers aspects d'un problème soient confrontés. L'erreur que commettent trop de gens d'intelligence vive est d'imaginer que tout le monde aperçoit en même temps la vérité. Au contraire, les idées percent lentement, avec difficulté; il leur faut traverser des contradictions nombreuses avant de s'imposer. Pour orienter définitivement l'opinion générale vers l'œuvre pourtant élémentaire de la colonisation, combien des campagnes ont pourtant été nécessaires.

Il a fallu dix ans de lutte pour obtenir à Montréal des terrains de

M. Gagnon (Kamouraska) lance une insinuation qu'il devra préciser

De l'utilité des discours sur le gouvernement des hommes — M. Lauriault rappelle de rudes vérités — On se plaint... mais on parle

PROPRIETAIRES OU PROLETAIRES?

Québec, 2 (D. N. C.). — Le débat sur l'adresse continue avec entrain: MM. Rochette, A. Caron, P. Gagnon, Bertrand, Lauriault et Duguay ont parlé, hier; l'on parle comme aux plus beaux jours des élections. Déjà, l'on entend des députés se plaindre des discours trop nombreux, où, d'après eux, il ne se trouve rien de neuf, et qui au surplus n'avaient rien.

Erreur chimérique que l'homme de bien doit condamner. C'est un doux travers de l'humanité de croire en l'innanité des discours, sauf de ceux que l'on fait soi-même. Chacun se construit un petit univers privé dont il croit breveter la mécanique et, naturellement, il conçoit pour les autres mécaniques un profond sentiment de pitié ou de dédain.

Mais les discours sont aussi essentiels au bon fonctionnement de l'univers que l'air pour respirer. Vous affirmez que les discours des parlements ne valent rien, qu'il vaudrait mieux fermer ces boutiques de commérage électoral? Qu'un dictateur se lève et bâillonne l'humanité parlante, aussitôt des luttes gigantesques s'organisent pour défendre la liberté de parole, pour revendiquer la liberté des représentants du peuple de défendre la cause des contribuables. Mais si le dictateur lève la censure, aussitôt le public s'écrie, dépité: "Quels bavards!"

Les discours sont le plus grand facteur de paix sociale, d'harmonie. Ils servent d'exutoire aux mécontentements accumulés. Quand un citoyen a peroré pendant trois heures sur les iniquités du siècle, il est satisfait et n'aspire plus qu'à se reposer. Il est un fait psychologique souvent observé: c'est que les hommes qui s'expriment en propos incendiaires sont le plus souvent des contribuables modèles, ils paient ponctuellement leurs taxes, respectent le règlement municipal qui défend de cracher sur les trottoirs, et arrivent à l'heure prescrite pour le dîner. Bref, ce sont des maris attentifs, voire terrifiés.

Et puis, plaisanterie à part, il est certain qu'une vérité, pour pénétrer dans les cerveaux et courber les volontés, doit être ressassée et répétée sous des formes variées, multiples. Car ce qui frappe un individu reste incompris pour les autres; puis, il ne suffit pas que la vérité soit démontrée à un petit nombre, mais à des auditoires nouveaux avant d'être acceptée par la majorité.

Il faut aussi que les divers aspects d'un problème soient confrontés. L'erreur que commettent trop de gens d'intelligence vive est d'imaginer que tout le monde aperçoit en même temps la vérité. Au contraire, les idées percent lentement, avec difficulté; il leur faut traverser des contradictions nombreuses avant de s'imposer. Pour orienter définitivement l'opinion générale vers l'œuvre pourtant élémentaire de la colonisation, combien des campagnes ont pourtant été nécessaires.

Il a fallu dix ans de lutte pour obtenir à Montréal des terrains de

jeux, il en a fallu autant pour contrôler efficacement la contagion par le fait.

Conclusion désabusée: il faut beaucoup de discours pour le bien de l'Etat, même et surtout en Chambre.

La séance de la Chambre, hier, a été fort intéressante. MM. Rochette, ministre du Travail, Amédée Caron et Pierre Gagnon ont défendu le gouvernement; MM. Pierre Bertrand, W. Lauriault et Léo Duguay ont attaqué. L'opposition a mis plus de verve et d'entrain; les discours de M. Lauriault notamment ont fait une impression vive.

M. Lauriault a présenté des observations justes sur la situation des jeunes Canadiens français aux- quels on a donné une formation technique approfondie et qui sont condamnés à végéter parce que les ressources naturelles de la province sont aux mains d'étrangers hostiles qui refusent de faire aux notres la part qui leur est due. Le député de Saint-Henri a repris ainsi la thèse courageuse qu'exposait récemment M. Power, en Ontario. Il a ramassé la discussion lorsqu'il a rappelé un incident du dernier congrès des industriels de la pulpe, en janvier dernier. M. Honoré Mercier, avec un courage dont il faut le féliciter, avait protesté contre le fait que si notre école forestière fournit des ingénieurs qualifiés, peu de Canadiens français occupent dans les compagnies forestières une situation supérieure. M. Mercier disait que pareille situation ne pouvait durer.

La réponse ne s'est pas fait attendre. Elle est venue brutale, nette, de M. Elwood Wilson, dans le *News Bulletin*, de février dernier. Le ministre, disait-il, a eu tort de soulever cette question. Si le gouvernement qui a fondé l'école forestière doit chercher à trouver des emplois pour les diplômés, il ne lui appartient pas de dicter aux patrons qui ils doivent employer, même si ces patrons sont locataires des ressources naturelles de l'Etat.

Au Mexique, dit M. Lauriault, une loi décreta que 90 pour cent de la main-d'œuvre, manuelle et experte, dirigée et dirigeante, doit être mexicaine. "Cette loi peut s'adapter facilement dans le Québec, dit M. Lauriault, et elle devra l'être, pourvu que les jeunes Canadiens français ne continuent pas

de scier du bois et de porter l'eau. Nous entendons prôner partout sous peu l'étatisation de nos compagnies d'utilités publiques, si cela continue, parce que les Canadiens français verront dans l'étatisation le seul moyen d'obtenir du travail de ces compagnies".

M. Léo Duguay est revenu sur cette idée, en citant un article du *Progrès du Saguenay*. L'auteur constate qu'avec l'orientation imprudente donnée à l'industrialisation à outrance, on a transformé un peuple de propriétaires libres, de petits industriels et commerçants propriétaires de leurs commerces et de leurs industries, en un peuple de locataires, de chômeurs, en un peuple de prolétaires qui n'attendent leur pain souvent que de la main du patron étranger.

Le grand succès de la journée est allé à M. Lauriault dont le discours contenait des vérités rudes et désagréables mais utiles. M. Duguay a de même fait un bon discours, mesuré et d'argumentations solides.

Du côté de la droite, M. Amédée Caron a fait un excellent débat.

La séance a fourni quelques incidents humoristiques. Ainsi M. Pierre Gagnon a trouvé que dans son discours, M. Taschereau a parlé mieux que "le grand sir Wilfrid Laurier".

Le premier ministre, homme de beaucoup d'esprit, a accepté avec un grain d'humour le compliment ainsi asséné, mais ça lui a fait tout de même plaisir.

M. Pierre Gagnon a fait une insinuation pour le moins étrange et qui appelle des précisions. Il a dit en effet: "Pour ma part, je tiens à remercier les électeurs du comté de Kamouraska qui me sont restés fidèles. Pourtant, dans ce comté où nos adversaires n'ont cessé de réclamer une lutte de tempérance, la boisson a coulé à flots. On avait peut-être passé le chapeau dans certaines maisons d'éducation ou dans des maisons de charité. Pour ma part j'avais pris des engagements et je les ai tenus".

Après le discours du premier ministre sur la grande religiosité du parti ministériel, pareille insinuation s'apparente joliment aux déformations célèbres articles du *Soleil* en novembre 1935.

Alexis GAGNON

Politique fédérale

Le manquement de l'Alberta et l'attitude d'Ottawa

M. Dunning expose ce qui en est — Le Crédit social et la finance fédérale — Si M. Aberhart veut de l'aide, il devra accepter les conditions d'Ottawa — Crédit provincial et finances de l'Etat central

LES ACTIONS A FONDS PERDUS DONT PARLE M. ABERHART

(par Emile BENOIST)

Ottawa, 1er. — Nous sommes évidemment en pleine crise financière d'Etat et même d'Etats, puisque ce sont d'abord l'Etat fédéral canadien et l'Etat provincial albertain qui sont concernés. Celui-ci a demandé un crédit sans condition, que celui-là lui refuse. D'où crise. Lundi soir, 30 mars, le ministre des Finances de l'Etat fédéral, M. Dunning, adressait une dépêche au premier ministre de l'Alberta, M. William Aberhart, leader du premier gouvernement établi sous le signe du Crédit social. Cela mettait fin à une correspondance télégraphique qui durait depuis le 12 mars, entre Edmonton et Ottawa.

Cette correspondance, M. Dunning l'a déposée, hier, à la Chambre des Communes. Des copies ont été remises à chacun des courriers parlementaires. Nous en avons donc pu en prendre sommairement connaissance avant d'écrire ces lignes.

Il ressort des pièces au dossier que dès le mois de janvier, le gouvernement albertain, pour rencontrer son échéance d'hier, avec les seules garanties offertes, ne pouvait compter sur un nouvel emprunt de \$2,650,000 de l'Etat fédéral. M. Dunning en avait prévenu l'Alberta.

La créance de l'Alberta

Le gouvernement d'Edmonton offrait alors en nantissement à Ottawa une créance d'environ \$5,000,000 qu'il avait contre lui. Cette dette fédérale à l'Alberta, c'était simplement un reliquat de la remise à l'Alberta, du temps du gouvernement Bennett, de ses ressources naturelles.

La même remise s'était d'ailleurs alors faite, sans condition, à la province de la Saskatchewan.

M. Dunning, dès janvier, avait dit qu'il ne pouvait accepter cette créance de \$5,000,000 en nantissement, pas plus dans le cas de la Saskatchewan que dans le cas de l'Alberta. La raison de ce refus était bien simple: ces deux provinces devaient alors au trésor fédéral bien au-delà de ce que le trésor fédéral leur devait. La créance de l'Alberta à Ottawa pouvait bien être de \$5,000,000 et la nouvelle demande d'emprunt de \$2,650,000 seulement, mais le gouvernement Aberhart ne tenait pas compte d'une créance de \$24,749,000 que le fédéral détenait contre l'Alberta pour des avances et des crédits tout récents, ne remontant pas à plus de cinq ans.

En marge de tout cela, la correspondance télégraphique se rapporte à bien d'autres choses, par exemple aux conférences Ottawa-provinces, qui ont eu lieu ces derniers mois.

Au cours de ces conférences, il fut question d'établir un régime pour les provinces qui se trouvent dans l'obligation d'emprunter du fédéral par suite de l'embaras de leurs finances, embarras causés par la congélation, l'épuisement ou autre accident. Il semble même qu'il fut entendu, à ces conférences, — M. Dunning l'affirme encore — qu'un conseil financier serait établi pour surveiller et contrôler la situation financière des provinces qui pourraient à l'avenir se trouver dans cette situation malheureuse.

(Suite à la page deux)

L'actualité

Propagande soviétique

Il y a quelque temps M. Eugène L'Heureux a publié dans l'Action catholique, sous les initiales, ce fillet intéressant:

LA REVUE DE MOSCOU

Quelqu'un nous remet un exemplaire du *Journal de Moscou* et de la *Revue de Moscou*, que la propagande soviétique lui sert sans la moindre demande. Les deux publications arrivent en ce pays rédigées en français, ce qui peut nous édifier sur les ressources dont dispose le fameux Komintern (Troisième Internationale) pour étendre et activer sa propagande dans le monde.

La *Revue de Moscou* est une publication de grand luxe dont l'abonnement ne coûte presque rien. C'est dire que les soviets, en vue de la faire pénétrer dans les milieux populaires, combient les déficits de cette entreprise d'édition avec l'argent de propagande communiste.

Le numéro que nous avons entre les mains est richement illustré. Peu de revues, même françaises, sont plus agréables à l'oeil.

Les premières pages sont consacrées à Léon Tolstoï, dont les soviets, naturellement, ne peuvent laisser passer inaperçu le vingt-cinquième anniversaire de mort. Le reste est une apothéose du régime soviétique en Russie.

Si les gouvernements continuent de laisser pénétrer cette revue et, en général, la littérature communiste parmi leurs peuples, ils ne devront pas s'étonner de se voir, un bon matin, supplantés par des soviets. Ils auront été les complices insoucients de la révolution communiste chez eux.

En lisant sur l'enveloppe de la *Revue de Moscou* la marque de l'estampe de notre ministère du Revenu national "Duty free — Franc de droits", nous ne pouvons nous empêcher de nous dire en nous-même: "Quelle imprudence! quelle inconscience!"

Les puristes chicaneront peut-être notre camarade L'Heureux l'employer le mot estampe au lieu du mot timbre. Mais ceux qui ont su comme moi la revue soviétique entre les mains trouveront qu'il en fait une description fidèle.

Fait bizarre, vous avez beau scruter cette publication, vous n'y trouvez pas la moindre date, le moindre indice de la périodicité de parution.

Distribué ou pressé, le lecteur feuille d'un doigt rapide et s'écrit: "Quel luxe! quelle présentation somptueuse! Dire que cela se vend un prix très modique. Les pays capitalistes sont enfoncés!" Mais, dites-moi, cher lecteur, combien de fois l'an l'imprimerie nationale renouvelle-t-elle cet effort et tire-t-elle de ses presses cette revue à la brillante couverture de calicot?

La photographie de la revue est très fine. Plusieurs pages sont consacrées aux cercles de jeunes naturalistes de Moscou. J'ai donc fait

parvenir ce périodique à un ami qui s'occupe activement de nos propres Cercles de jeunes naturalistes. Après une lecture attentive, il m'a déclaré: "Il n'y a pas moyen de conclure autrement: la création de ces cercles moscovites a été inspirée par les notes."

Il ne faut pas s'étonner de ce fait, car avec une parfaite désinvolture l'U. R. S. prend son bien où elle trouve que tous les biens sont siens. On peut être très sûr que M. Staline et ses collaborateurs sont fort exactement renseignés sur ce qui se passe à Montréal. Pour l'illustrer, je cède à la tentation de vous narrer un petit fait.

Il y a dix ou douze ans, nous critiquions parfois, comme maintenant, une compagnie d'utilité publique, l'une des plus prospères, sinon des plus importantes du pays. Nous vîmes un jour entrer dans notre bureau un homme, grand, chauve, tout à fait la mine que l'on prête au décafé distingué. Un tic lui remuait à chaque instant la paupière gauche, mais il paraissait être en vissant dans l'oeil malade un monocle snob.

Mon visiteur s'exprimait dans un français et dans un anglais parfaits. Tout juste, en l'une et l'autre, cette pointe d'accent étranger qui donne du piquant à la prononciation comme une pointe d'aïl à un rôti.

Il se présenta: Chef de publicité de la maison Z..., ou mieux, contact-man, (comme il dirait coulisser ou directeur des relations extérieures).

Il ne m'offrit ni directement ni indirectement de soulever le journal; il connaissait le terrain. "Je viens simplement vous proposer des renseignements. Votre journal n'est pas comme les autres. Il nous critique, mais sa bonne foi n'est pas suspecte. Voilà pourquoi je tiens à vous éclairer. Quand les autres nous attaquent, on sait ce qu'ils cherchent... c'est simple affaire de trésorerie."

Je ne prétends pas qu'il ait dit vrai ou qu'il n'ait pas au moins trop généralisé, mais voilà les propos qu'il me tint.

Ses visites se multiplièrent et le ton de la conversation devint à la longue familier. Je m'enhardis, un jour, à faire une sortie contre les méthodes d'affaires du principal de ses patrons, qui ne passe pas pour scrupuleux, ni tendre, ni même humain.

La réaction que je provoquai m'étonna. "En qualité de chargé de publicité et de relations extérieures pour la Société Z, me dît mon visiteur, je suis tenu de vous désapprouver fortement; mais comme particulier, comme M. L... K..., je suis forcé de vous donner raison."

Nous ne nous revîmes plus de quelque temps, puis un jour il entra chez moi, les poches bourrées de brochures.

— Je suis préposé au bureau de commerce des Soviets à Montréal, me dit-il. Et il me présenta sa littérature et m'entretenait de ses projets.

Quelques mois plus tard nos relations commerciales avec les Soviets étaient rompues sur l'ordre de Downing Street, et je ne revis jamais M. K...

Cet incident suffit à vous montrer comment, pour arriver à leurs fins, les Soviets savent tirer les ficelles efficaces et s'insinuer aux meilleurs postes d'écoute. Quand il y a tant de Montréalais et, au moins, de Canadiens entraînés à la publicité, parfaitement capables de diriger les relations extérieures d'une importante maison, comment celle qui nous intéresse avait-elle pu jeter son dévolu sur cet étranger, levantin d'origine, bien qu'il ne me l'ait pas dit? (Son nom était de consonance juive, mais il paraissait de type plutôt armenien ou arabe qu'israélite, derrière un profond verrouillage, langue d'une correction, toute diplomatique, manières du monsieur qui a du monde et du meilleur).

L'un de nos plus puissants capitalistes avait donc près de lui, dans ses confidences, dans son intimité, tout à fait la mine que l'on prête au décafé distingué. Un tic lui remuait à chaque instant la paupière gauche, mais il paraissait être en vissant dans l'oeil malade un monocle snob.

Je n'ai jamais pensé après cela que les notes fussent seuls des jorabards.

L. D.

Carnet d'un grincheux

Un député élu par surprise n'a pas à s'étonner qu'une fois élu il ne compte plus... que pour sa voix.

Que n'a-t-on désigné le député Cohen à la présidence du comité des privilèges et élections? N'a-t-il pas été élu de façon privilégiée? Ne reste-t-il pas député par privilège? Si quelque candidat de la gauche se fût fait élire avec les mêmes trucs, comme la vertu farouche du régime s'en fût offensée!

M. Aberhart n'a ni sou ni maille, — encore moins \$25 à donner par mois à chacun de ses électeurs. Qu'ils se contentent de ce qu'il leur offre; des taxes nouvelles et la répudiation de la dette.

Pourquoi M. Taschereau reste? Pour rester fidèle à la tradition britannique selon laquelle un capitaine sombre avec son navire.

Le Soleil traite de menteur M. Oscar Drouin. Si celui-ci avait dit un nom, une tête serait tombée, au Soleil, que M. Drouin eût dit ou non la vérité. M. Drouin connaît les Fouquier-Tinville du régime; il n'a pas voulu exposer un pauvre diable à perdre la tête. On lui en témoigne de la gratitude...

Deux députés de la droite viennent de comparaître à sir Wilfrid Laurier leur chef québécois. Comparer, est-ce égalier?

"M. Stockwell a la tâche la plus ingrate que jamais trésorier provincial eut à Québec depuis 1867. La postérité le reconnaîtra", écrit un quotidien ministériel. Au vrai, peu de gens n'auraient consenti à passer à la postérité M. Stockwell, plutôt que de l'avoir au temps présent.

L'humour de M. Bennett s'explique. Il a bien consenti à être à lui tout seul le gouvernement. Mais être tout seul l'opposition...

La Grincheux

"Mesure de notre taille"

Esdras Minville présente le nouveau livre de Victor Barbeau

MESURE DE NOTRE TAILLE parait aujourd'hui (\$1.00 franco, au Service de Librairie du Devoir). On sera heureux de lire l'article que peut bien nous adresser, à propos de ce livre, M. Esdras Minville, l'économiste connu.

Nous savions bien que nous n'étions pas riches, ni individuellement — sauf très rares exceptions — ni collectivement. Nous savions même que d'une année à l'autre notre situation empirait. Depuis vingt-cinq ans et plus nous nous en désolions. En pleine prospérité, nous avons perdu du terrain et nous n'avons cessé de le dire. Et le terrain ainsi perdu, nous ne l'avons certes pas regagné depuis la crise. Cela, tout le monde le savait en gros, le sentait. Et pourtant personne encore ne s'était donné la peine de faire le point, d'inventorier nos positions, de mesurer l'étendue de notre désastre.

Le livre de M. Esdras Minville est un recueil de discours, de conférences, de discours, que d'articles de journaux et de revues — nous en avons nous-mêmes produits quelques-uns — justes sans doute quant au fond, mais fondés sur l'a peu près quant aux détails, et donc imprécises à déclencher la réaction qu'on en espérait.

Victor Barbeau — esprit clair et impérieux — s'accorde mal des vagues généralités dont tant d'au-

tres se contentent. Il a voulu des précisions sur un phénomène que tout le monde subissait, dont chacun souffrait sans en deviner l'ampleur ni la portée. Il fallait du courage pour entreprendre, comme il dit, le "recensement de notre pauvreté". Il s'y est mis. Durant des mois, peut-être des années, il a observé, compilé, vérifié, classé, médité. Il nous livre aujourd'hui le résultat de son enquête. *Mesure de notre taille*. Or, pour le dire sur l'heure, personne ne pourra désormais parler du problème économique, de notre problème économique, sans référer à ce livre comme à un document de base, à un point de départ.

Il n'entre nullement dans nos intentions de faire ici oeuvre de critique littéraire. Laissons à de plus compétents le soin d'analyser le style.

(Suite à la page deux)

Le débat sur le discours du trône à l'Assemblée législative

A lire en page 6, le discours de M. Edgar Rochette; en page 6, M. Pierre Bertrand; en page 6, M. Amédée Caron; en page 7, M. Lauriault; en page 10, M. Pierre Gagnon; en page 10, M. Léo Duguay.

(Suite de la première page)

NECROLOGIE

SPENARD — A Longueuil, le 31, à 50 ans, Henri Spénard, époux de Justine Gauthier.

TREMBLAY — A Montréal, le 31, à 74 ans, Mme Achille Tremblay, née Laure Tremblay.

Service d'ingénieur électro-radiologiste
Conditions faciles
Prix, catalogue sur demande

PAUL CARDINAUX, D. Sc.
"PRECISION FRANÇAISE"
428 Cherrier MONTREAL HA. 2357

ste et un autre régime, le Crédit social, régime mis à l'essai en Alberta, mais que personne ne semble comprendre au juste, pas même Aberhart.

ministre des Finances, M. Dunning, croit sage de ne pas mettre large ouvert à la disposition de M. Aberhart le coffre du trésor dont le pays tout entier lui a confié la garde.

Tél. HA. 0097
NOUS FAISONS LA LIVRE

ANT-ROYAL EST
Coin Berri
MAISON — IL SUFFIT D'APPELER.

CALENDRIER

Demain: VENDREDI, 3 avril 1936
1er Vend. N.-D. de Pâques, double maj.
Lever du soleil, 5 h. 37.
Coucher du soleil, 8 h. 30.
Coucher du soleil, 4 h. 13.
Pleine lune, le 6, à 5 h. 52 m. du soir.
Dernier quartier, le 14, à 4 h. 27 m. du soir.
Nouvelle lune, le 21, à 7 h. 30 m. du matin.
Premier quart, le 28, à 5 h. 22 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

DEMAIN

FROID ET NEIGE
MAXIMUM ET MINIMUM
Aujourd'hui maximum 40.
Minimum 20.
Même date l'an dernier 40.
Minimum 20.
Même date l'an dernier 31.
BAROMÈTRE: 10 h. a.m. 29.80, 11 h. a.m. 29.85.
Midi: 29.80.
Chiffres fournis par la Maison
M.-R. de Meul, 300-A St-Denis, Montréal.

Les contre-propositions allemandes

Les pays qui adhèrent au pacte rhénan de Locarno se consulteront — L'aide militaire de la Grande-Bretagne à la Belgique et à la France — L'Allemagne veut sauvegarder sa liberté et son indépendance et être l'égale des autres puissances

(D'après des dépêches de l'Associated Press, de l'agence Havas et de la Canadian Press)

Les pays qui adhèrent au pacte rhénan de Locarno doivent se consulter, peut-être par la voie diplomatique, sur les contre-propositions du Reichsführer Hitler. Mais sans attendre l'issue de la consultation, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Belgique, la France et la Hollande ont émis une lettre où elles réaffirment la décision de donner à la France et à la Belgique l'aide militaire que le pacte impose au cas d'agression non provoquée. Des observateurs français disent que les contre-propositions allemandes constituent un plan fort habile pour diviser les puissances locarnistes et rendre le Reichsführer maître de l'Europe. Le gouvernement de la France convoque à Paris les ambassadeurs des pays à Locarno, à Berlin, à Bruxelles et à Rome, afin, paraît-il, d'organiser une lutte contre le projet allemand.

Le mémoire allemand

Voici un résumé du mémoire que le Reichsführer Hitler a fait tenir à Londres hier:

L'Allemagne désire beaucoup contribuer au raffermissement de la paix en Europe. Mais elle veut sauvegarder sa liberté et son indépendance, et être l'égale des autres puissances. Elle désire, en toute sincérité de cœur, coopérer de toutes ses forces à la grande œuvre de la réconciliation et de la concorde entre les nations européennes.

C'est sur la foi des 14 points du président Wilson que l'Allemagne a signé l'armistice de 1918. Or ces 14 points ne comportent aucune restriction de la souveraineté de l'Allemagne en Rhénanie. Les articles de délimitation que contient le traité de Versailles se fondent donc sur une violation des engagements donnés à l'Allemagne, la force a été leur unique appui légal. La pseudo libre renonciation de l'Allemagne à sa souveraineté sur les provinces allemandes de l'ouest est le résultat du traité imposé à ce pays à Versailles et la conséquence d'une rigoureuse oppression infligée au peuple allemand par suite de ce traité. Le Reichsführer disait le 21 mai dernier que le gouvernement du Reich considérait le maintien de la délimitation de la zone comme une exécution pénible couronnée au maintien de la paix européenne, mais que ce gouvernement remplirait toutes les obligations du traité de Locarno tant que les autres signataires les rempliraient. Or le pacte militaire que la France a conclu avec l'Union soviétique infirme le traité de Locarno. Il est indubitable qu'une tendance à couvrir l'Europe d'un réseau d'alliances militaires est contraire à l'esprit d'une véritable association de nations.

L'Allemagne doit repousser les propositions des adhérents du traité de Locarno, parce que ces propositions comportent une injuste distinction.

Aux offres qu'elle fait, on verra bien que l'Allemagne n'a pas l'intention d'attaquer la Belgique ou la France.

Le but de la diplomatie européenne doit être d'organiser d'une manière "constructive" les relations des nations européennes entre elles. Le Reich croit que les hommes politiques de l'Europe devraient procéder en trois étapes: 1) déterminer la procédure à suivre; 2) négocier; 3) régler les questions qui ne sont pas immédiatement importantes. Au nom de l'Allemagne, le Reichsführer propose ce qui suit:

Propositions d'Hitler

1. Afin de donner aux négociations ayant pour but d'assurer la paix européenne le caractère de traités sacrés, les nations concernées traiteraient sur un pied d'égalité.

2. Afin d'abréger le plus possible la période d'incertitude, le gouvernement du Reich demande de limiter à quatre mois la phase relative à la signature de traités de non-agression (il s'agit des traités de non-agression d'une durée de 25 ans que le Reichsführer a offerts en remilitarisant la Rhénanie).

3. L'Allemagne s'engage, pourvu que la Belgique et la France promettent de l'imiter, à ne pas accroître pendant les négociations les troupes qu'elle a postées à une certaine distance de la frontière la séparant des deux pays en question.

4. Le Reich déclare que pendant les négociations il ne fera pas avancer les troupes de la Rhénanie plus près des frontières de la Belgique et de la France.

5. Pour garantir les assurances mutuelles dont il vient d'être question, le Reich propose la formation d'une commission composée de représentants des deux puissances garantes — la Grande-Bretagne et l'Italie — et d'une puissance neutre.

6. L'Allemagne, la Belgique et la France auront le droit d'avoir chacune un représentant auprès de cette commission; elles pourront communiquer leurs observations à la commission, si, par suite d'événements, elles croient qu'il y a eu modification de la situation militaire.

présenter des rapports d'enquête aux puissances concernées.

8. L'Allemagne, la Belgique et la France s'engagent à prendre connaissance des rapports que présenterait leur représentant à la commission et à la faire en vue de remédier aux causes des plaintes formulées.

9. Le Reich est prêt, pourvu qu'il y ait entière réciprocité, à s'entendre avec ses deux voisins de l'ouest à effectuer toute limitation des forces militaires possible dans les régions où tous trois sont en contact.

10. L'Allemagne, la Belgique et la France et les deux puissances garantes conviennent d'entamer, soit immédiatement, soit après les élections législatives françaises (26 avril et 3 mai), des négociations sous la direction du gouvernement britannique pour la conclusion, entre la Belgique et la France d'une part, l'Allemagne de l'autre, d'un traité de sécurité ou de non-agression d'une durée de 25 ans.

11. L'Allemagne accepte que la Grande-Bretagne et l'Italie signent ce traité de sécurité au titre de puissances garantes.

12. L'Allemagne se déclare prête à remplir les obligations d'assistance militaires qui pourraient découler des négociations relatives à la sécurité.

13. L'Allemagne renouvelle son offre d'un pacte aérien qui complète et raffermisse le pacte de sécurité.

14. Elle se réaffirme prête à étendre aux Pays-Bas, s'ils le désirent, ce pacte de sécurité pour l'ouest de l'Europe.

15. L'Allemagne et la France conviennent de s'efforcer d'obtenir qu'on s'abstienne chez elles, dans l'enseignement et dans les publications, de tout ce qui pourrait indisposer les deux pays l'un contre l'autre; elles conviennent, à ce sujet, d'établir au siège de la Société des Nations une commission qui aura pour mission de communiquer les griefs à leurs gouvernements, pour qu'ils en soient instruits.

16. L'Allemagne et la France s'engagent, afin de donner à ce pacte un caractère sacré, de le faire ratifier par leurs peuples, au moyen de plébiscites.

17. L'Allemagne se déclare prête à entrer en communication avec ses voisins du sud-est et du nord-est afin de les inviter directement à conclure les pactes de non-agression proposés.

18. L'Allemagne se déclare prête à entrer à la Société des Nations immédiatement après la conclusion des traités en question; elle répète qu'elle compte que, en temps opportun et au moyen de négociations amicales, il y aura élucidation de la question de l'égalité en matière de colonies et de la question de dissocier le covenant de la Société d'avec le traité de Versailles.

19. L'Allemagne propose l'établissement d'un tribunal international ayant le pouvoir de statuer sur les litiges relatifs aux traités proposés.

Les armements

La paix étant assurée, il s'agira de s'efforcer de mettre fin aux compétitions dans le domaine des armements. Le Reich propose, à ce sujet, que dorénavant les conférences de paix aient des objectifs clairement délimités. Il propose que la prochaine conférence entreprenne ceci: 1) interdire le lancement de bombes contenant du poison et des bombes incendiaires; 2) interdire le lancement de toute espèce de bombe sur les villes ouverts se trouvant hors de la portée de l'artillerie moyenne des combattants; 3) interdire le bombardement de villes se trouvant à 20 kilomètres hors de la zone de combat; 4) prohiber les gros chars de combat; 5) prohiber l'artillerie lourde.

Enfin, le Reich, après la conclusion des traités politiques, sera prêt à commencer des échanges de vues sur les problèmes économiques et à faire tout ce qu'il pourra pour améliorer la situation économique de l'Europe et celle du monde, qui sont inséparables.

* *

En Extrême-Orient, le Mandchoukouo et la Mongolie extérieure ont cessé, au moins pour l'instant, d'être une menace pour l'Europe. La pièce de guerre larvée qu'ils se faisaient depuis un certain temps et qui était de nature à se transformer en guerre entre le Japon et l'Union soviétique. Les informations relatives au conflit italo-éthiopien indiquent que le commandant en chef des troupes italiennes, le maréchal Badoglio, a reçu des envoyés du négus. Il paraît qu'on tient de l'astucieux et des relations entre Rome et Londres sont à nouveau tendues depuis quelques jours.

L'histoire de Sainte-Geneviève de Batiscan

Par E.-Z. MASSICOTTE

L'histoire de Sainte-Geneviève de Batiscan, par M. E.-Z. Massicotte, archiviste judiciaire de Montréal, paraît aujourd'hui même, dans la collection des *Pages Trépassées*. M. Massicotte a mis pour l'écriture non seulement tout son talent mais tout son cœur. Sainte-Geneviève de Batiscan est sa petite patrie.

Cette monographie, qui est plus qu'un roman, mais qui est régionale, sera en vente à la librairie du Devoir dans quelques jours. On peut la commander dès maintenant, au prix de 50 sous franco.

L'affaire Hauptmann

Le grand jury entend un certain nombre de témoignages, ce matin — L'agression sur le gardien de la maison de Lindbergh — Nouveau sursis presque certain, peut-être même le salut

Trenton, Etat du New-Jersey, 2 (A.P.) — Voici les derniers faits nouveaux dans l'affaire Hauptmann:

Hauptmann a dormi sans arrêt pendant 11 heures. Il n'a pas mangé ce matin, comme la chose lui arrivait souvent précédemment.

Le grand jury du comté de Mercer a entendu ce matin les témoignages du gouverneur de l'Etat, M. Hoffman; de l'avocat général de l'Etat, M. Wilentz; du détective du comté de Burlington, qui a mené une enquête indépendante sur l'affaire, M. Ellis Parker; le surintendant de la maison de santé où Wendel a passé quatre semaines, M. Carroll T. Jones; l'adjoint de M. Wilentz, Anthony Hauck, qui accuse le gouverneur Hoffman de bloquer l'enquête indépendante de l'agression de cinq hommes hier sur le gardien de la maison des Lindbergh à Hopewell. Le grand jury doit aussi entendre le fameux "Jafsie" Condon.

L'arrestation de l'un au moins des individus qui forment la bande qui a arraché une "confession" à Wendel sous les menaces.

Une femme experte dans les bois, Florence Hawley, d'Albuquerque, Etat du Nouveau-Mexique, a offert ses services pour identifier le bois qui a servi à la construction de l'échelle pour le rapt.

Enfin, on regarde comme de plus en plus certain un nouveau sursis d'exécution dans le cas de Hauptmann et peut-être même le salut.

L'enquête sur la soierie lyonnaise

Les Trois-Rivières, 2. (D.N.C.) — Commencée dans notre ville, hier avant-midi, l'enquête sur les affaires de la Canadian T.S.R. de Lyon, devant la Commission Turgeon se continuera à Montréal où l'on fera entendre le chef du bureau des ventes et d'autres officiers de la compagnie afin de se rendre compte des causes qui entraîneront un fléchissement dans les commandes et forceront l'usine du Cap-de-Madeleine à opérer au ralenti depuis le début du mois de janvier.

Les dettes de trois municipalités insolubles

La Commission métropolitaine a pris connaissance, hier après-midi, d'un projet de conversion des dettes des trois municipalités insolubles dont elle administre les finances. La dette de ces municipalités atteint \$3,842,000, répartie comme suit: Pointe-aux-Trembles, \$1,508,000; Montréal-Nord, \$1,042,000; St-Michel, \$1,292,000. Elles échoient de 1940 à 1962 et l'intérêt est de 6 pour cent dans la plupart des cas prend chaque année en intérêts \$228,120.

Le projet de conversion consisterait à réduire ces intérêts de 6 à 4 pour cent. Beaucoup de détenteurs consentiraient à échanger leurs obligations contre des obligations de la Commission métropolitaine à 4 pour cent, avec échéance de 10 à 30 ans. Cela donnerait une économie annuelle de \$75,090. Le projet a été référé au comité de finance de la Commission.

M. le maire Carignan, de Lachine, et M. le maire Ferland, de Verdun, craignent, par ce projet, d'engager leurs ressortissants. M. Carignan a dit que les créanciers des trois villes craignent de n'être pas remboursés à l'échéance et préfèrent perdre de l'intérêt pour obtenir l'assurance d'être remboursés par la Commission. Ce sont les villes solvables qui feront les frais de cette conversion.

M. Schurtz s'est prononcé en faveur du projet, mais il a demandé que la conversion se fasse à 3%.

M. Biggar a demandé qu'on attende que le comité de finance ait étudié le projet avant de faire des objections.

Le couronnement du Roi en mai 1937

Londres, 2. (C.P.) — Le premier ministre Baldwin a annoncé aujourd'hui à la Chambre des Communes que le Roi avait approuvé les arrangements faits pour tenir la cérémonie de son couronnement en mai 1937. Il a ajouté que l'on fera connaître la date précise aussitôt que ce sera possible.

Un bureau d'appel du droit d'auteur

Ottawa, 2. (D.N.C.) — Le gouvernement a l'intention d'instituer un bureau d'appel du droit d'auteur, s'il faut en croire un avis de résolution donné par le secrétaire d'Etat, M. Fernand Rinfret: "Qu'il y a lieu de présenter un projet de loi modifiant la loi modificative du droit d'auteur 1931 relativement aux honoraires, redevances et tantièmes qui peuvent être perçus, et prescrivant l'institution d'un bureau d'appel du droit d'auteur et des dépenses de voyage et de subsistance des membres qui le composent, et la rémunération et les dépenses de voyage et de subsistance des personnes qui comparaitront devant le bureau pour être consultés".

L'identification des électeurs

Le conseil municipal adopte le projet Schubert — M. Houde prend à partie le "Star" et la "Gazette"

Le conseil municipal a continué ce matin l'étude du projet de loi de Montréal. M. le maire Houde a fait une sortie contre les journaux qui le critiquent, et il a désigné la *Gazette* et le *Star*.

On a adopté, après discussion, le projet de M. Schubert pour assurer un mode d'identification des électeurs aux prochaines élections municipales; ce n'est qu'un pouvoir qu'on demande à Québec; le conseil établira ensuite, s'il obtient ce pouvoir, le mode de ce système d'identification. Voici le texte de l'article adopté:

(g) en remplaçant le paragraphe 169, tel qu'édicte par la loi 19 George V, chapitre 97, section 14, par le suivant:

"169. — Pour décréter que, aux élections municipales ou lors de référendums, les électeurs en général ou les propriétaires fonciers ou les électeurs propriétaires, suivant le cas, ne pourront exercer leur droit de vote sans être identifiés; pour ordonner l'expédition aux intendants d'un avis recommandé qui pourra servir de pièce d'identification ou pour adopter tout autre système des sanctions et de l'arrestation prévues, pour manœuvres frauduleuses, par les articles 240 et 241 de la présente loi quiconque se présente dans un bureau de vote avec une carte d'identité qui n'est pas la sienne ou qui imprime ou fait imprimer, sans l'autorisation de la cité, dans le but de s'en servir ou dit les distribuer, ou distribue ou fait distribuer des cartes imitant celles que ladite cité émet en vertu de l'article 105, ainsi que quiconque détient illégalement une telle carte".

M. Goyette a dit à ce sujet que l'envoi de cartes est le plus beau système de télégraphie que l'on puisse organiser.

D'Amos à Chibougamau

Une délégation s'oppose au projet de voie ferrée d'un groupe de promoteurs de Montréal

Québec, 2. (D.N.C.) — Une délégation de citoyens de la région du Lac-St-Jean et de la région du St-Maurice s'est présentée, ce matin, chez M. Francoeur, ministre des Travaux publics.

MM. Amand Sylvestre, député fédéral du Lac-St-Jean, Léo Dugas, député provincial du Lac-St-Jean, A. Larouche, député de Chicoutimi, le Dr Marc Trudel, député de St-Maurice, Antoine Castonguay, député de Roberval, et Romulus Ducharme, député de Lavolette, accompagnèrent les délégués.

M. Thomas Louis Bergeron, avocat de Roberval, a parlé au nom des délégués. M. L. A. Taschereau était présent.

Les délégués ont demandé au gouvernement de s'opposer à l'octroi d'une franchise que des promoteurs de Montréal sont censés demander. Ces promoteurs présenteraient un bill à Québec pour construire un chemin de fer qui irait d'Amos vers Chibougamau, mais en passant par la région ouest de la province. Les délégués prétendent qu'il y a derrière ce projet un danger sérieux; le riche trafic minier québécois serait dirigé vers Toronto, qui drainerait déjà une partie importante du transport qui va vers le Témiscaminc et l'Abitibi.

M. Francoeur demande si les délégués favorisent le projet déjà soumis, il y a une couple d'années par les Chambres de commerce du Saguenay, du Lac-St-Jean, ainsi que de toute la région trifluviennne. On répond dans l'affirmative.

M. Taschereau rappelle que les ingénieurs de la voie ont déjà fait un relevé de la route à suivre. Comme la délégation le suggère, il s'agit d'une route par le lac Saint-Jean, mais on parlait alors d'un chemin de terre. Le premier ministre s'étonne aussi que les promoteurs dont on a parlé puissent être intéressés à construire une voie ferrée aussi dispendieuse, sans perspectives de bénéfices.

A tout événement, il dit que si un bill vient à être déposé, quel qu'un de la région devrait venir le combattre et développer la thèse qu'on soumet.

M. Francoeur prie aussi la délégation d'envoyer un mémoire écrit au gouvernement.

On remarqua aussi la présence du maire Omer Journault, de La Tuque, et M. F.-X. Lamontagne.

M. Armand Sylvestre, député fédéral du Lac-St-Jean, a présenté la délégation qui comptait en plus des maires et des présidents des Chambres de Commerce, de tout le district, ainsi que de ceux de la Mauricie.

De La Tuque au Lac-St-Jean

Plus tard, la délégation se rendit discuter d'un projet de chemin de terre entre La Tuque et le Lac-St-Jean avec M. P.-E. Côté, ministre de la Voie.

On sait qu'il n'y a plus que 65 milles à ouvrir, environ, de La Tuque au Lac-St-Jean. Les échelons DesRoches et Lord, le gérant Valiquette, de Grand-Mère, ainsi que M. Elzéar Dallaire, président de la Chambre de Commerce, se joignirent alors à la délégation.

Nos poètes disparus

Tel sera le thème du défilé du 24 juin prochain — Un char sera aussi consacré au centenaire du diocèse de Montréal et un autre au patron des Canadiens français

Nos poètes disparus, tel est le thème choisi cette année par la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour le défilé de la fête nationale du 24 juin prochain. Déjà les réalisateurs: MM. E.-Z. Massicotte, archiviste judiciaire, analyste et folkloriste, Jean-Baptiste Lagacé, artiste et professeur d'histoire de l'art, et Elzéar Roy, notaire, coordonnateur et metteur au point, sont à l'œuvre. Les esquisses des chars sont faites, les invitations aux souscriptions sont lancées.

Il y aura vingt chars allégoriques consacrés à la poésie et à nos poètes disparus. Il y aura, en outre, un char consacré au centenaire du diocèse de Montréal et un autre au patron national des Canadiens français.

La liste des chars allégoriques — que nous publions plus bas — n'est pas établie de façon définitive encore, mais elle est susceptible de recevoir peu de changements à l'heure actuelle.

Les organisateurs du défilé, après avoir décidé de glorifier la poésie canadienne cette année, se sont trouvés en face d'un délicat problème. Allant-ils glorifier les morts et les vivants? De peur de froisser certains vivants, ils ont jugé mieux de se limiter aux disparus. Mais même parmi les disparus, ils ont dû faire un choix qui peut soulever certaines critiques. Ils le savent mieux que tous. Mais il fallait se limiter à 20. D'autre part, il fallait trouver dans les œuvres des poètes disparus le sujet d'un char. Dans un cas, on s'est inspiré du titre d'un ouvrage, comme *La Légende d'un Peuple*, de Louis Fréchette; dans un autre cas, du titre d'un poème *L'Aurore boréale*, de Louis-Joseph Fiset.

Liste des tableaux et chars allégoriques

Voici la liste projetée des tableaux et chars allégoriques qui formeront le défilé du 24 juin prochain:

- 1) char-titre: *La Poésie* — Les voix qui ne sont plus;
- 2) *Sol canadien, terre chérie*, Isidore Bédard (1806-1833);
- 3) *Les Oiseaux blancs*, F.-X. Garneau (1809-1866);
- 4) *Donnacona*, P.-J.-O. Chauveau (1820-1890);
- 5) *Retour des champs*, Joseph Lenoir (1822-1861);
- 6) *Le Drapeau de Carillon*, Octave Crémazie (1827-1879);
- 7) *L'Aurore boréale*, Louis-Joseph Fiset (1827-1898);
- 8) *France*, Alfred Garneau (1836-1904);
- 9) *Reflets d'antan*, Pamphile Le May (1837-1918);
- 10) *La Légende d'un Peuple*, Louis Fréchette (1839-1908);
- 11) *Les Perce-Neige*, Napoléon Legendre (1841-1907);
- 12) *Les Laurentiennes*, Benjamin Sulte (1841-1923);
- 13) *Les Heures perdues*, Adolphe Poisson (1849-1922);
- 14) *Les Québécoises*, W. Chapman (1850-1917);
- 15) *La Cloche de Louisbourg*, Née Beauchemin (1850-1931);
- 16) *Le Cap Eternité et les Etolles filantes*, Charles Gill (1871-1918);
- 17) *Les Bois qui chantent*, Gonzalve Desaulniers (1863-1934);
- 18) *L'Amour solitaire*, Albert Lozeau (1878-1924);
- 19) *Les Ailes qui montent*, Jules Tremblay (1879-1927);
- 20) *Les Forces*, Alphonse Beaugard (1821-1924);
- 21) *Le Vaisseau d'or*, Emile Nelligan (1882-...);
- 22) *Saint Jean-Baptiste*;
- 23) *Diocèse de Montréal* (centenaire).

La dette de l'Alberta

Elle serait d'environ \$160,000,000 — Emission d'actions provinciales pour \$67,000,000

Edmonton, 2. (C.P.) — L'Assemblée législative de l'Alberta se réunira aujourd'hui à voter en deuxième lecture le bill qui lui a été soumis hier et qui autorise le gouvernement à opérer la conversion forcée de la dette en émettant des actions provinciales gagées sur les ressources naturelles de la province. La loi n'entrerait en vigueur que lorsqu'elle serait proclamée. D'après la correspondance officielle publiée hier à Ottawa, il semble que le gouvernement de l'Alberta ne se propose pour le moment d'émettre \$67,000,000 de ces actions provinciales. La dette totale approximative de l'Alberta est de \$160,000,000.

On sait que l'Alberta n'a pu honorer hier l'échéance d'une émission d'obligations de 1916. Les détenteurs ont touché leurs intérêts qui formaient un total de \$140,000. Les certificats qu'ils ont dû conserver entre leurs mains représentent toujours le principal. M. Aberhart a déclaré que le paiement des intérêts était un gage de la bonne foi du gouvernement.

Si vous voyagez...

adresses-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aéro, hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones HARBOR 12414.

Le Dr Ph. Hamel et le "Soleil"

Il n'y a pas lieu de publier des actes du domaine privé qui sont légaux, irrépréhensibles et sans portée sur les qualifications d'un candidat, décide M. le juge Laliberté

Québec, 2. — M. le juge Wilfrid Laliberté vient de rendre un jugement qui maintient l'inscription en droit partielle produite par M. le Dr Philippe Hamel, demandeur, à l'encontre du plaidoyer de la défenderesse, le *Soleil*, Limited, dans une cause d'action en dommages qui a été prise à la suite d'un article publié le 21 novembre dernier. Aux paragraphes 31 et 32 de sa défense, le *Soleil*, qui plaide la vérité des faits, notoriété publique et intérêt public, a prétendu faire valoir le fait que M. le Dr Hamel, le député de Québec-Centre, avait fait autrefois des placements dans des compagnies d'énergie électrique.

Le texte du jugement rappelle que la défenderesse, le *Soleil*, a plaqué la conduite et les affirmations du demandeur pendant la dernière campagne électorale n'ayant pas conformes aux actes posés par lui antérieurement alors qu'il avait lui-même tenté fortune en achetant des actions de compagnies d'électricité lorsque le prix de l'électricité était plus élevé qu'il ne l'est aujourd'hui et qu'en fait il y avait fait des profits substantiels; c'est la substance des deux paragraphes sur lesquels porte l'inscription en droit.

M. le juge Laliberté déclare dans son jugement qu'il est parfois permis de signaler des actes de la vie privée d'un candidat pourvu qu'ils soient vrais, qu'il soit d'intérêt public de les faire connaître, que pour être d'intérêt public ces faits doivent être de nature à démontrer quelque chose de la personnalité du candidat ou de son caractère, ou de son caractère public, qu'il sollicite, et enfin, qu'il n'y a pas lieu de publier des actes du domaine privé qui sont légaux, irrépréhensibles et sans portée sur les qualifications du candidat.

M. le juge Laliberté reconnaît que les faits allégués aux paragraphes 31 et 32 sont connexes à ce dont le demandeur se plaint dans son action, mais trouve qu'ils ne sont pas de nature à affecter les qualifications du candidat. Le fait, dit-il, que le demandeur a acheté dans le passé, pour fins de spéculation, certaines actions de compagnies d'électricité qui exigeaient un prix plus élevé que celui qui est fixé aujourd'hui est un fait du domaine privé que le public n'a pas intérêt à connaître, surtout en l'absence d'allégations à l'effet que le demandeur a agi ainsi sciemment en vue d'encourager un monopole et qu'en fait il a exercé une influence sur les conseils d'administration de ces compagnies et sur la politique économique adoptée par ces compagnies.

Ce soir

LE COURS DE M. L'ABBE GROULX

Ce soir, à huit heures et quart, salle des cours publics de l'Université de Montréal, rue Saint-Denis, M. l'abbé Groulx, donnera son cours public d'histoire du Canada. Il y traitera de la guerre iroquoise et, particulièrement, du cas de Dollard.

Entrée libre. Dames et messieurs sont pareillement invités.

Avez-vous besoin de bons livres? Adresser-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

Voyage unique à New-York

Le "Devoir-Voyages" annonce une croisière de New-York à Québec à bord du luxueux océanique *Empress of Australia*, du Pac. Can., à un prix exceptionnel, dont un grand nombre s'empresment de bénéficier, en particulier les nouveaux mariés d'après Pâques.

Le départ en chemin de fer à destination de New-York au lieu de Montréal, le vendredi soir, 17 avril (le même jour de Québec à 1 h. 30 de l'après-midi); retour à Québec et Montréal le 24, soit après sept jours d'enchantement dont près de 3 consacrés à New-York et 4 à naviguer par l'Atlantique, le golfe et le fleuve St-Laurent au milieu du plus grand confort désirable.

Le séjour dans l'immense métropole américaine comprendra l'hébergement, chambre avec bain dans un hôtel de première classe, en plein centre des amusements, magasins, musées, etc.; cinq repas dont un dîner dans un cabaret des plus distingués et des visites élaborées avec guide de la ville en autocar, du fameux Rockefeller Center, des studios radio-phoniques de la N.B.C.; en plus l'assistance à un concert au Music Hall et l'ascension de la R.C.A. Building, vue splendide de New-York; sans omettre les transferts aux arrivées et départs et les attentions des représentants du "Devoir-Voyages" — le tout y compris le chemin de fer de Montréal à Montréal, le pullman, le passage et tous les repas à bord, au prix modique de \$65.

Les cabines seront attribuées par ordre d'inscription — c'est dire qu'il importe de se hâter. Adresser le "Devoir-Voyages", 430 Notre-Dame est, Montréal. (Tel. HARBOR 12414).

La Politique

Délégation de trois comités auprès de M. Aulhière

Québec, 2. — M. Robert Taschereau, député de Bellechasse, a présenté à M. Hector Aulhière, hier après-midi, une délégation des comités de Bellechasse, Montmagny et Dorchester. Cette délégation était composée des principaux citoyens de ces trois comités et de quelques curés, dont M. le curé Leclerc, de Saint-Prospère de Dorchester et M. le curé Labrecque, de Saint-Sabine de Bellechasse. L'objet de cette démarche était de

Si la jeunesse avait pu voter...

M. Lauriault, député de Saint-Henri, demande si beaucoup de ministériels auraient été élus — Les ingénieurs de la voirie mal payés — 29.3 % de la population de Ste-Cunégonde et 26 % de celle de St-Henri sont sous le secours direct — Les misères des petits propriétaires urbains — Un projet oublié

Les industriels doivent favoriser les gradués de nos écoles polytechniques, des Hautes Etudes, etc., de préférence aux Européens

Québec, 2. — Voici la substance du discours prononcé hier sur le discours du trône, à l'Assemblée législative par M. W.-E. Lauriault, député d'Action libérale nationale, de Saint-Henri.

Le gouvernement a négligé de rajouter sa politique en conservant des méthodes surannées du temps de nos grands-pères pour résoudre les problèmes modernes.

J'ai écouté bien attentivement le discours du trône, je l'ai relu dans le texte, et je dois vous dire que je suis des plus désappointés.

J'ai beau examiner le discours du trône, je ne vois rien qui puisse aider à résoudre les grands problèmes critiques de l'heure; tels que le chômage, l'aide aux petits propriétaires, aux petites industries, à la classe agricole et l'aide à la jeunesse.

Les pensions de vieillesse

On parle bien de la pension aux vieillards. On nous dit que le gouvernement nous privera d'adopter une loi qui permettra à la Province de participer au système fédéral de pension de vieillesse.

Le Nouveau-Brunswick a voté la loi des pensions des vieillards en 1930, mais aucun organisme n'a été chargé de la mettre en vigueur. Est-ce que le gouvernement va nous passer un pareil bateau?

Les contribuables ne croient plus en la sincérité du gouvernement et il aura beau tenter de faire machine arrière en adoptant la loi des pensions des vieillards, ce n'est que par l'application intégrale de notre programme que la province pourra se libérer de l'esclavage économique. Notre programme est le béton avec lequel nous pourrions bâtir les fondations de la véritable grandeur nationale.

Le remaniement ministériel

Parlons un peu du remaniement du cabinet.

Le gouvernement vient de faire un remaniement ministériel qui, à mon sens, constitue une consécration d'un assemblage hétéroclite. D'abord, on commence par augmenter le nombre des ministres: 14 ministres comparés à 12 qu'il y avait auparavant.

On augmente par conséquent, les frais d'administration dans un temps où l'économie s'impose. Et l'exemple vient de haut.

Que penser du mariage du travail, de la chasse et des pêcheries; des travaux publics et des mines? N'aurait-il pas été mieux de nommer plutôt un ministre des ressources naturelles qui aurait groupé la forêt, l'eau, les mines, la chasse et les pêcheries?

Que penser également de continuer de grouper les affaires municipales au commerce et à l'industrie, plutôt que de charger le secrétariat de cette branche importante de notre administration?

Pourquoi 4 ministères se mêlent-ils par exemple, de bâtir des ponts? Pourquoi 3 ministères se mêlent-ils de bâtir des chemins?

Le remaniement ministériel qui s'imposait était plutôt un regroupement plus rationnel dans les portefeuilles qu'un replâtrage quelconque, causé par la panique et doublé d'une augmentation des frais d'administration.

Pour les ingénieurs

Je demanderais au nouveau ministre de la Voirie de payer à ses ingénieurs, des salaires raisonnables. Il a à son service, de mes confrères d'université qui sont parvenus à des divisions, qui administrent un budget de \$100,000 à \$200,000, ont charge de 2, 3 et même 4 ponts, travaillent 12 à 15 heures par jour, ont à leur charge: assistant, commis, camionneurs, cantonniers et qui gagnent \$1,600 à \$2,400 par 10 ou 15 ans de service.

Il y a certainement un déséquilibre patent avec un médecin en charge d'une unité sanitaire, avec un budget de \$12,000 à \$13,000 à administrer et qui gagne \$3,000.

Le chômage

Il est une chose qui s'impose, c'est le dégauchement rationnel des grands centres, qui pourrait se conjuguer à une politique de travaux publics pour soulager le chômage.

Dans le comté de Saint-Henri, c'est l'homme de représenter, 29.3 % de la population de Ste-Cunégonde et 26 % de celle de St-Henri sont sous le secours direct.

Labbé Groulx disait récemment que 20 ans de chômage auraient fait plus tort à la race que 100 ans d'émigration.

Avec le chômage, on est à préparer une génération de damnés sur la terre, on fait disparaître la classe tampon du petit propriétaire, on appauvrit l'établissement permanent du paupérisme et on laisse la misère devenir la mauvaise conseillère de l'ouvrier.

Des journaux en guise de "chaussons"

Savez-vous que dans une seule paroisse de mon comté, au moins une vingtaine de chômeurs n'ont pu travailler à la neige, cet hiver, parce qu'ils manquaient de sous-vêtements et n'avaient que des journaux dans leurs chaussures en guise de chaussures?

Il y a certainement un déséquilibre patent avec un médecin en charge d'une unité sanitaire, avec un budget de \$12,000 à \$13,000 à administrer et qui gagne \$3,000.

Il y a certainement un déséquilibre patent avec un médecin en charge d'une unité sanitaire, avec un budget de \$12,000 à \$13,000 à administrer et qui gagne \$3,000.

Il y a certainement un déséquilibre patent avec un médecin en charge d'une unité sanitaire, avec un budget de \$12,000 à \$13,000 à administrer et qui gagne \$3,000.

C'est un usage de plus que je ne connaissais pas aux gros journaux, mais je tiens à dire que tous les journaux du régime auront beau chanter les louanges du Gouvernement, ils ne réussiront jamais à prêcher la résignation à la misère.

Les petits propriétaires

Je voudrais souligner devant cette Chambre les misères de la plus grande partie de la classe bourgeoise composée de la masse des petits éparpillés qui ont concentré leurs économies depuis des générations sur de petites propriétés dans les centres urbains.

Combien de petits propriétaires sont disparus depuis que sévit dans notre pays cette crise formidable qui n'a jamais eu de précédents. A côté des ventes judiciaires il y a la masse des abandons volontaires de propriétés entre quelques mains et nous voyons tous les jours augmenter la masse des miséreux et des chômeurs.

Les taux d'intérêt

Il y a un moyen de venir en aide aux petits propriétaires autrement qu'avec l'expression de profonde sympathie: ce moyen consisterait, par l'entremise d'une commission appropriée, à refaire d'abord l'assiette d'évaluation de la petite propriété, à ramener ensuite dans leurs limites normales les hypothèques qui affectent les petites propriétés dans les centres urbains et à réduire les intérêts à un taux qui ne dépasserait pas 4 p.c.

Alors que le petit propriétaire abritait des chômeurs gratuitement ou pour une allocation excessive, toujours sous la menace de s'emparer du bien de son débiteur, si les intérêts n'étaient pas acquittés à leur échéance.

Le temps n'est-il pas venu pour le créancier et pour ceux qui détiennent la richesse de commencer enfin de s'apercevoir que depuis cinq ou six ans notre pays et notre province, comme les autres pays du monde, traversent la plus grande crise de l'histoire?

Je sais parfaitement qu'un projet assez élaboré fut soumis au gouvernement l'an dernier et l'objet de ce projet était justement de trouver un remède aux maux actuels du petit propriétaire.

Apparemment, ce projet est allé rejoindre, au fond de quelque tiroir, nombre d'autres qui n'avaient pas l'avantage de favoriser les grandes combines. J'ai l'impression qu'il serait temps de remettre cette question à l'ordre du jour et je trouverais opportun la nomination d'un comité composé de quelques membres de cette Chambre qui étudierait cette question sous le plus bref délai et ferait rapport.

La situation des jeunes

Nous maintenons de nos amis de la jeunesse. Dans mon comté, il existe le Cercle paroissial St-Zotique, qui compte environ 200 membres. C'est un cercle de jeunes gens de 20 à 30 ans, composé de fils d'ouvriers, de propriétaires et de petits marchands.

Savez-vous, M. l'orateur, que plus du quart ne travaillent pas et que la moitié de ceux qui travaillent ne gagnent qu'un salaire dérisoire?

Savez-vous, également, que 7 seulement ont pu voter parce que les autres n'étaient pas sur les listes électorales, pas même l'aumônier de qui je tiens ces renseignements?

La grosse majorité ne voyait aucune espérance de voir changer son

M. Duplessis demande qu'on continue le débat pour ne pas perdre de temps

Il répète que la gauche est cependant prête à suspendre la discussion sur l'Adresse, si le gouvernement veut amender sa loi de pension de vieillesse

Québec, 2. — Hier soir, après le discours de M. Léon Dugas, député conservateur du Lac St-Jean, le Dr A. Rajotte, député libéral de Drummond, s'est levé pour ajourner le débat.

M. Duplessis proteste et demande que l'on continue le débat. Le premier ministre, dit-il, a convoqué la session trois mois en retard. Il n'a pas une loi de prêt. Nous avons offert de suspendre le débat pour lui permettre d'amener la loi des pensions de vieillesse, et il ne le veut pas.

Il devrait avoir au moins la décence de laisser parler ses députés, si la législation n'est pas prête, la session trois mois en retard. Il n'a pas une loi de prêt. Nous avons offert de suspendre le débat pour lui permettre d'amener la loi des pensions de vieillesse, et il ne le veut pas.

Le premier ministre parlait de sa combativité; qu'il ait donc au moins le courage de faire lever un de ses partisans pour parler.

M. Taschereau répond: Nous avons passé un règlement et nous voulons l'observer. Mais il ne reste que quinze minutes. L'hon. député de Drummond doit prononcer un discours. Pourquoi le forcer à commencer et à couper ces discours en deux?

Au cours de la session, le chef de l'opposition aura l'occasion de demander des choses comme celle-ci. Nous serons contents de nous rendre à sa demande. Il sait d'ailleurs que tant que l'adresse n'est pas votée, on ne peut rien faire. Qu'il ne

Il y a certainement un déséquilibre patent avec un médecin en charge d'une unité sanitaire, avec un budget de \$12,000 à \$13,000 à administrer et qui gagne \$3,000.

sort, aucune espérance de fonder un foyer. J'ai pu en interroger plusieurs depuis l'élection. Inutile de vous dire que le programme de l'Action libérale nationale est arrivé comme une étoile d'espérance pour ces jeunes.

Le secrétaire d'Etat faisait dernièrement appel aux jeunes de se tourner vers le commerce et l'industrie. Et dernièrement, le ministre des Travaux publics, les fabricants de papier et les gros marchands de bois de ne pas encourager les diplômés de l'Ecole de génie forestier.

On connaît la valeur négative de ces appels à l'encouragement des industriels qui ne sont pas des nôtres. J'avoue que cela peut donner matière à de beaux discours mais que les résultats pratiques sont nuls.

Le bureau de placement

Croyez-vous qu'un bureau de placement soit plus efficace et plus puissant que l'intervention personnelle d'un ministre de la Couronne? Je dis qu'un bureau de placement quelle qu'en soit la composition, ce ne sera qu'une méthode indirecte de secours direct, ce sera un leurre et un trompe-l'oeil.

Les industriels doivent favoriser les diplômés de nos écoles polytechniques, Hautes Etudes, de chimie, de papeterie ainsi que nos écoles techniques de préférence aux émigrés d'Europe.

Si les industriels ne sont pas satisfaits de notre système d'éducation de nos écoles techniques et scientifiques subventionnées, qu'ils nous indiquent les changements à apporter et nous les ferons. Si les budgets ne sont pas assez élevés qu'ils le disent.

Nous commencerons par mettre en force les lois existantes dans nos statuts qui ne l'ont jamais été. Par exemple, vous connaissez la loi taxant chaque tonne de papier de 80.10 la tonne, pour l'encouragement aux écoles subventionnées et vous savez également que la production dans la province est d'environ 1 million de tonnes.

Une conférence

Je crois qu'il serait à propos que le Ministre du Commerce organise plutôt une conférence entre les directeurs des écoles que je viens de mentionner tout à l'heure avec les représentants de l'industrie. Je ne fais pas de menaces aux industriels, je ne veux pas casser les vitres, je veux même essayer d'abord de gagner mon point par raisonnement et donner la chance à cette conférence de donner des résultats.

Le système mexicain

Mais il est bon qu'il soit su qu'au Mexique, par exemple, 90% de la main-d'œuvre des industries doit être "Mexican Born". J'ai ici, sous la signature du consul du Mexique, une lettre à cet effet. Cette loi peut s'adapter facilement dans Québec et elle le sera si les jeunes Canadiens français cessent de scier du bois et de porter de l'eau. Que les industriels fassent attention. Un beau jour, nous nous apercevrons que l'un des résultats de l'établissement du Commerce des liqueurs a été de donner de l'ouvrage à des gens de notre race dans un fort pourcentage.

L'étatisation

Et nous entendons prôner partout, sous peu, l'étatisation de nos compagnies d'utilités publiques, parce que, si cela continue, les Canadiens français verront dans l'étatisation, le seul moyen d'obtenir du travail de ces compagnies.

Je demande donc à nos amis de la droite de considérer le problème de la jeunesse à la lumière de la justice et de leur demande en toute sincérité, la main sur la conscience, de s'interroger et de répondre si beaucoup d'entre eux seraient à leur siège, si la jeunesse avait pu voter, si elle avait eu l'opportunité de manifester son désappointement envers la politique vermoulue que beaucoup supportent par habitude plutôt que par conviction et de leur demande, à ceux surtout qui ont les cheveux blancs, de faire un acte de patriotisme avant de mourir et de donner leur approbation à notre programme, de fermer les yeux sur les hommes et de ne penser lors du vote qu'à l'avenir de ma génération.

M. Duplessis demande qu'on continue le débat pour ne pas perdre de temps

Il répète que la gauche est cependant prête à suspendre la discussion sur l'Adresse, si le gouvernement veut amender sa loi de pension de vieillesse

Québec, 2. — Hier soir, après le discours de M. Léon Dugas, député conservateur du Lac St-Jean, le Dr A. Rajotte, député libéral de Drummond, s'est levé pour ajourner le débat.

M. Duplessis proteste et demande que l'on continue le débat. Le premier ministre, dit-il, a convoqué la session trois mois en retard. Il n'a pas une loi de prêt. Nous avons offert de suspendre le débat pour lui permettre d'amener la loi des pensions de vieillesse, et il ne le veut pas.

Il devrait avoir au moins la décence de laisser parler ses députés, si la législation n'est pas prête, la session trois mois en retard. Il n'a pas une loi de prêt. Nous avons offert de suspendre le débat pour lui permettre d'amener la loi des pensions de vieillesse, et il ne le veut pas.

Le premier ministre parlait de sa combativité; qu'il ait donc au moins le courage de faire lever un de ses partisans pour parler.

M. Taschereau répond: Nous avons passé un règlement et nous voulons l'observer. Mais il ne reste que quinze minutes. L'hon. député de Drummond doit prononcer un discours. Pourquoi le forcer à commencer et à couper ces discours en deux?

Au cours de la session, le chef de l'opposition aura l'occasion de demander des choses comme celle-ci. Nous serons contents de nous rendre à sa demande. Il sait d'ailleurs que tant que l'adresse n'est pas votée, on ne peut rien faire. Qu'il ne

Il y a certainement un déséquilibre patent avec un médecin en charge d'une unité sanitaire, avec un budget de \$12,000 à \$13,000 à administrer et qui gagne \$3,000.



EN ROUTE POUR LE PARADIS!

Plus n'est besoin de se demander où, exactement, est le Paradis... On en connaît désormais et la latitude et la longitude, et les voyageurs qui en sont revenus nous en rapportent les plus merveilleuses relations!

A les en croire, c'est une île située dans le Gulf Stream, et à commodité distance du Canada. On fait ses malles — on prend congé — et, après une brève traversée, on jette l'ancre dans une rade toute d'azur et de soleil... en plein Paradis.

Dans les rues (qui ne sont pas pavées d'or, mais de corail blanc comme neige), l'automobile est prohibée... les élus, en

un vol plané tout angélique, y circulent sur d'aériennes bicyclettes, ou dans de souples demi-fortunes dont l'automédon a les manières du Grand Siècle. Nul serpent ne dépare cet éden... les feuilles de vigne y sont signées par de grands couturiers... et l'impondérable casque colonial y remplace l'auréole.

Les harpes et tympanons célestes y sont remplacés par le tennis... le golf, en marge de l'océan bleu... les régates... la pêche à la bonite, au thon, au wahoo... On y danse, on s'y baigne dans des flots de moire et de cristal, on y roupille benoîtement sur des sables incroyablement roses. A la brise du large, tonifiante

et saine, se mêlent les parfums du lis et de l'oléandre... et comme dans tout Paradis bien ordonné, ni passeports ni richesses ne sont requis pour être admis dans ce céleste séjour — l'archipel élyséen — les Bermudes enchantées!

"MAIS... AI-JE LES MOYENS D'ALLER AUX BERMUDES?"

On reste toujours agréablement surpris du coût raisonnable d'une première visite aux Bermudes. A bord d'un paquebot luxueux, le passage (aller et retour, baignoire comprise) peut ne coûter que \$60 — c'est peu, pour quatre joyeuses journées, en mer (départ de New-York), et \$60 (sans baignoire) pour un voyage un peu plus long (départ de Halifax ou de Boston). Aux Bermudes, on obtient pour \$7 par jour une chambre et des repas de tout premier ordre.

DEMANDER LA NOTICE À VOTRE AGENCE DE VOYAGES OU AU "BERMUDA TRADE DEVELOPMENT BOARD", IMMEUBLE SUN LIFE, MONTREAL.

Noces d'argent sacerdotales

DE MGR G.-E. GRANDBOIS ET DU CHANOINE C. LABRECQUE

Québec, 2 (C.P.). — Mgr G.-E. Grandbois, curé de la paroisse de Saint-David, comté de Lévis, et M. le chanoine Cyrille Labrecque, directeur de la Semaine Religieuse de Québec (organe officiel de l'archevêque) célèbrent, aujourd'hui, le 25^e anniversaire de leur ordination sacerdotale.

Mgr Grandbois est né à la Rivière-du-Loup-en-bas, le 9 avril 1887. C'est le fils de feu le Dr Grandbois, député de Témiscouata à Ottawa de 1878 à 1896. Il fut ordonné dans sa paroisse natale, le 2 avril 1911, par feu Mgr P.-E. Roy. Il fut successivement aumônier du Mont Jeanne-d'Arc à Beauce Jonction, aumônier des Soeurs Grises de Régina, Sask., procureur de la Corporation épiscopale de Régina, procureur et chancelier du diocèse de Gravelbourg sous l'épiscopat de Mgr Rodrigue Villeneuve, vicaire général de Mgr Melanson à Gravelbourg, aumônier de l'hôpital Saint-François d'Assise à Québec; il est curé de Saint-David depuis le 1^{er} mai 1935; il a été créé prêtre de Sa Sainteté en 1920 et protonotaire apostolique, en 1929.

M. le chanoine Cyrille Labrecque est né à Saint-Raphaël, le 29 mars 1883; il fut ordonné par S. E. le cardinal Bégin, dans sa paroisse, le 2 avril 1911. Il fut successivement vicaire à Saint-Raymond, retiré au presbytère Notre-Dame de Québec depuis 1912. Il dirige la Semaine Religieuse et, depuis 1915, exerce les fonctions de chapelain du Chapitre de Québec. Le Devoir offre ses meilleurs vœux aux jubilaires.

Aux Concerts symphoniques

Nous rappelons que c'est, demain soir, à l'Auditorium du Plateau, qu'aura lieu le dernier concert de l'Association des Concerts Symphoniques de Montréal, sous la direction de Wilfrid Pelletier. Nous en donnerons le programme détaillé demain. Samedi après-midi, aura lieu une matinée d'initiation à la musique d'orchestre, sous la direction de Wilfrid Pelletier.

Au Sénat

Ottawa, 2. — Le Sénat a continué, hier, le débat sur le traité de réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis. Les sénateurs Rufus Pope (conservateur), Buchanan (libéral), C.-P. Beaudin (conservateur), ont parlé. Le sénateur Arthur Sauvé a demandé et obtenu l'ajournement du débat.

Conférences sur l'histoire naturelle

Par le R. F. Adrien — Invitation à MM. les curés

Le directeur général des Cercles des jeunes naturalistes, le Frère Adrien, de la Congrégation de Ste-Croix, reprendra après Pâques sa tournée de propagande à travers notre province. De la mi-avril à la mi-juin, il visitera les régions suivantes: la Mauricie, Nicolet, les Cantons de l'Est, la Beauce, Québec et le Lac-Saint-Jean.

Au cours de cette tournée, il donnera des conférences illustrées sur les diverses branches de l'histoire naturelle. Il s'appliquera particulièrement à inculquer aux jeunes l'amour, partant, le respect de nos ressources naturelles. Ces conférences, sous les auspices du Ministère du travail, de la chasse et des pêcheries et de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, sont gratuites. Les cercles de jeunes naturalistes, les collèges, convents, écoles qui désireraient en bénéficier n'ont qu'à en faire la demande.

Messieurs les curés qui voudraient prêter leur concours à cette campagne pour la protection de notre gibier et de nos ressources naturelles en général faciliteraient grandement la tâche du Frère Adrien en organisant une soirée pour tous les paroissiens. Afin de permettre au directeur général d'organiser sa tournée, les intéressés sont priés de communiquer avec lui le plus tôt possible. Toute correspondance relative à ces conférences doit être adressée comme suit: Frère Adrien, C.S.C., directeur général des C.J.N., Collège de Saint-Laurent, Ville Saint-Laurent, près Montréal.

Le bill du solotram rejeté à Toronto

Toronto, 2. (C.P.). — La législature ontarienne a défait le bill Murphy qui condamnait l'emploi du solotram dans les rues de Toronto. Le ministre Croll a expliqué que l'adoption de ce bill signifierait une augmentation de dépenses d'administration de \$500,000 pour la Toronto Transportation Commission.

L'élection de Bagotville

Québec, 2. (D.N.C.). — Une élection partielle municipale a été tenue hier à Bagotville. M. Joseph Gagné (Libéral) qui se présentait comme échoué, a défait M. Joseph Tremblay, par une majorité de neuf voix. Trois autres échoués avaient été élus par acclamation récemment. Ce sont MM. Pierre Rivérin, Louis Desbien et Alfred Gagné.

Cherchez-vous un imprimeur?

ADRESSEZ-VOUS A

L'Imprimerie Populaire, Limitée

éditrice du journal

LE DEVOIR

qui exécutera avec art et rapidité, aux meilleurs prix tous vos travaux de typographie CARTES DE VISITE Travaux de Ville Menus - Têtes de lettres Faire-part - Factures Prospectus - Programmes LIVRES - AFFICHES Catalogues - Brochures Périodiques - Journaux

VOYEZ-NOUS OU TELEPHONEZ — NOTRE REPRESENTANT PASSERA CHEZ VOUS.

430, Notre-Dame Est, MONTREAL
*Téléphone: HArb. 1241

Faits divers

M. J.-Arthur Blain obtient gain de cause

M. le juge Alfred Duranleau, de la Cour supérieure, a condamné, hier après-midi, M. Zoël Laperle à payer à M. J.-Arthur Blain une indemnité de \$400 pour fausse arrestation. M. Blain avait réclamé une indemnité de \$25,000 mais le juge a décidé que les dommages allégués ne découlaient pas entièrement de la plainte portée et a alors condamné M. Laperle à payer une indemnité de \$400 au demandeur.

Décès de Mme J.-A.-A. Leclair

Mme J.-A.-A. Leclair est décédée ce matin à Montréal, à l'âge de 54 ans et 3 mois.

Née Cossette (Marie-Dorine-Bertha), Mme Leclair était la fille de feu Alfred Cossette, entrepreneur, et de Clarisse Dery.

Lui survivent: son mari, M. J.-A. Leclair, ex-maire de Verdun, trois filles, Alice, femme de M. T. Adélaïde Fontaine, c.r., député du comté de St-Hyacinthe, Gernmaine, en religion Soeur Marie-Aguila, des RR. SS. de Ste-Anne, et Fernande, femme de Joseph Daoust, gérant, à Montréal, une soeur, Mme J.-E. Lafond, de Montréal, et deux petits-enfants, Madeleine Fontaine et Robert Daoust.

Les funérailles auront lieu samedi, le 4 avril. La dépouille mortelle partira de la demeure de son mari, 3519 avenue Vendôme, à 8 h. 45 a.m., pour se rendre à l'église de Notre-Dame de Grâce où le service sera chanté, à 9 h., et de là, pour se rendre au cimetière de la Côte-des-Neiges.

M. le juge J.-O. Lacroix a condamné Léo Laframboise à huit coups de fouet et à six mois de prison après l'avoir trouvé coupable de gros vol indécence.

LA VIE SPORTIVE

La partie finale aura lieu ce soir

Les Leafs de Toronto et les Américains de New-York seront aux prises ce soir dans la dernière partie de la série semi-finale de la Ligue Nationale de Hockey et le vainqueur de cette rencontre sera opposé aux Ailes Rouges de Detroit, champions de la saison 1935-36, dans la série pour le championnat mondial et la possession de la Coupe Stanley.

Les Torontois ont gagné la première partie sur leur propre glace, samedi dernier, par un résultat de 3 à 1 tandis que les hommes de Red Dutton ont pris leur revanche mardi, à New-York, en triomphant des protégés de Connie Smythe par 1 à 0 et cela grâce au point enregistré par Joe Jerwa et la partie de ce soir promet d'être contestée et fort intéressante quoique de chaque côté l'on compte des blessés.

Les Américains seront privés des services d'Eddie Weir et il est encore incertain au sujet du gérant Dutton mais il est probable que le joueur de défense des New-Yorkais sera à son poste et fera l'impossible pour donner la victoire à son club tandis que du côté des Leafs Art Jackson et Bob Davidson sont sous les soins du masseur Rube Bannister et ces deux joueurs seront envoyés dans la mêlée qu'au cas de besoin absolu.

Les Leafs ont évidemment l'avantage de jouer sur leur propre glace et en présence de leurs partisans mais lors de la joute initiale des Américains ont été les premiers à compter et il a fallu un ralliement aux Torontois dans les 2 dernières périodes pour reprendre le terrain perdu et s'assurer la victoire et ce soir les gars de New-York, qui sont beaucoup plus confiants que lors de la première rencontre, pourraient bien causer une autre surprise et éliminer les Leafs, quoique ces derniers sont favoris.

Les deux clubs ont bataillé énergiquement dans les deux premières joutes et ce soir l'on s'attend à voir pour remporter les honneurs de la série qui devra se continuer jusqu'à ce que le point décisif soit compté.

Le président Calder a déclaré hier soir que les arrangements étaient faits en vue de la série finale entre le Detroit et le vainqueur de la série qui prendra fin ce soir à Toronto. Si les Leafs remportent la palme contre les Américains les deux premières parties de la série pour la coupe Stanley auront lieu à Detroit, la première dimanche soir et la seconde mardi prochain mais si les Américains de Bill Dwyer réussissent à vaincre le club Toronto la partie initiale pour le championnat mondial sera disputée dimanche soir au Madison Square Garden de New-York pendant que toutes les autres joutes auront lieu à Detroit, le Garden n'étant plus disponible pour le hockey après le 4 avril.

Le classement des pugilistes

Ypsilanti, Mich., 2. — La National Boxing Association a fait le classement des pugilistes dans les différentes catégories et nous y voyons quatre boxeurs canadiens figurer avec avantage. Jimmy McEwen, Lou Brouillard, Al McCoy (Floride) et Frankie Battaglia sont ceux qui sont placés parmi les meilleurs pugilistes.

Voici le classement des boxeurs: Poids lourds: 1. James Braddock, champion; 2. Joe Louis; 3. Max Schmeling; 4. Abe Feldman; 5. Al Etters; 6. Leroy Haynes; 7. Primo Carnera; 8. Ray Impey; 9. Buddy Baer; 10. Phil Brubaker.

Poids mi-lourds: 1. John Henry Lewis, champion; 2. Joe McEwen; 3. Al McCoy; 4. Ambrose Palmer; 5. Emilio Martinez; 6. Tony Shucro; 7. Al Gainer; 8. Bob Olin; 9. Joe Knight; 10. Len Harvey.

Poids moyens: 1. Eddie Babe Risko, champion; 2. Lou Brouillard; 3. Freddie Steele; 4. Ken Overlin; 5. Jack Gibbons; 6. Frank Battaglia; 7. Oscar Rankins; 8. Joe Rossi; 9. Fred Henneberry; 10. Solly Kreiger.

Poids mi-moyens: 1. aBrney Foss, champion; 2. Jack Carroll; 3. James McLarnin; 4. Gus Eder; 5. Ben Van Gikavren; 6. Chuck Woods; 7. Kid Azteca; 8. Jimmy Leo; 9. Cleo Locatelli; 10. Jack Portney.

Poids légers: 1. Tony Canzoneri, champion; 2. Wesley Ramey; 3. Lou Ambers; 4. Leonard Del Gemo; 5. Pedro Montez; 6. Laurie Stevens; 7. Ralph Huratado; 8. Al Roth; 9. Charley Gomer; 10. Lew Feldman.

Poids plumes: 1. Freddie Miller, champion; 2. Baby Arizendi; 3. Young Casanova; 4. Maurice Holtzer; 5. Mike Belloise; 6. Peley Saron; 7. Midget Woast; 8. Johnny Pena; 9. Peley Hayes; 10. Nel Taretton.

Poids coqs: 1. Sixto Escobar, champion; 2. Balcazar Sangholi; 3. Small Montana; 4. Louis Salica; 5. Pablo Dano; 6. Little Pancho; 7. K. O. Morgan; 8. Bobby Levyvas; 9. Joe Archibald; 10. Henry Uhoaks.

Poids mouches: (titre vacant); 1. Benny Lynch; 2. Val Angelmann; 3. Maurice Hugenin; 4. Jackie Brown; 5. Bob McGee; 6. Joe Mendolia; 7. Tommy Pardoe; 8. Tuffy Pierpont; 9. James Campbell; 10. Young Siki.

Deux joueurs sont suspendus: La Q.A.H.A. a tenu une assemblée hier soir à l'Hôtel Queen et les directeurs de cette association d'amateurs ont suspendu deux joueurs pour avoir faussé compagnie à leurs clubs et être allés jouer aux Etats-Unis, contrairement aux règlements. Ces deux joueurs sont Bill Meloch...

Les Royaux sont défaits par Rochester

Orlando, 2. — Les joueurs de Frank Shaughnessy ont subi un autre échec hier après-midi, par 8 à 4, dans leur partie d'exhibition contre le Rochester, de la Ligue Internationale, et c'est la troisième défaite consécutive des champions de l'Internationale en ces derniers jours.

Leon Chagnon fut envoyé dans la boîte pour le Montréal au début de la joute mais après avoir accordé sept coups réussis en quatre manches qui ont valu six points aux Ailes Rouges le lanceur franco-américain a laissé le monticule pour faire place à Hensick et ce dernier fut également remplacé à la dernière manche par Smith.

Le Montréal a fait preuve de faiblesse au bâton, particulièrement dans les moments opportuns et n'obtint que neuf coups réussis sur les balles de Munns et Kaufmann.

Estel Crabtree fut le meilleur batteur de la joute. Le champ centre du Rochester a obtenu une journée parfaite au bâton en frappant quatre simples et prenant un but sur balles, en cinq voyages au marbre.

Pour les vaincus, Al King frappa deux simples.

Frank Shaughnessy, qui était depuis longtemps en pourparlers avec Mickey Cochrane, a obtenu ce soir le lanceur French et le voltigeur Bates. Buddy Bates, qui vient du Beaumont est un frappeur droitier, et lors d'une joute d'entraînement contre les Reds de Cincinnati, ces jours derniers, a eu une journée parfaite au bâton. Don French est un lanceur droitier avec une balle sous-marine et Mickey Cochrane a hésité pendant longtemps à le céder à Shaughnessy, car il a semblé très intéressé dans les efforts de ce jeune lanceur, qui n'a qu'une année d'expérience professionnelle, ayant joué à Springfield l'an dernier, alors qu'il gagna dix-huit parties.

Résultat détaillé de la joute:

ROCHESTER									
Bush, 2b	ab	r	h	p.o.	a	e			
Crabtree, cf	5	2	2	1	0	0			
Rothrock, cd	5	0	1	0	0	0			
Doljack, cg	5	1	3	2	1	0			
Subich, lb	3	0	0	0	2	0			
Brown, 3b	1	0	0	1	1	0			
Schubel, ac	3	0	0	5	4	1			
Barton, lb	4	0	1	1	1	0			
O'Farrell, r	2	1	1	1	0	0			
Poland, r	1	0	1	3	0	0			
Munns, l	2	1	1	0	2	2			
Kaufmann, l	2	0	0	0	1	0			
Totaux	37	8	14	27	9	3			

MONTREAL									
Seeds, cg	ab	r	h	p.o.	a	e			
Thompson, 2b	4	1	1	1	0	0			
King, 3b	3	1	2	5	2	0			
Dugas, cd	5	0	1	2	0	0			
Bissonette, lb	5	0	1	5	1	0			
Mizerak, ac	3	1	1	2	0	0			
Sankey, cc	4	0	0	3	4	0			
Myatt, r	4	0	2	4	3	0			
Chagnon, l	2	0	0	0	0	0			
Hensick, l	1	0	0	0	1	0			
Wilson, l	1	0	0	0	0	0			
Smith, l	0	0	0	0	0	0			
x-Howard	1	0	0	0	0	0			
Totaux	37	4	9	27	11	0			

z-A frappé pour Hensick à la 8e.
x-A frappé pour Mizerak à la 9e.

SOMMAIRE									
Rochester	103200101	—	8						
Montréal	201000001	—	4						

Points comptés sur coups de Doljack, Bissonette, Rothrock, Sturdy, Myatt, Bush, Howard, Crabtree. Coup de trois buts: Doljack. But volé: Crabtree. Doubles-jeux: Schubel à Barton; Doljack à O'Farrell; Sankey à King à Bissonette. Buts sur balles, de Chagnon 3, Munns 3, Kaufmann 3. Retirés au bâton par Hensick 4, Kaufmann 2. Coups sûrs sur balles de Chagnon, 7 en 4 manches; Hensick, 4 en 4 manches; Smith, 2 en 1 manche; Munns, 7 en 5 manches; Kaufmann, 2 en 4 manches. Frappé par le lanceur, par Henrick, Sturdy. Mauvais lancés: Munns, Chagnon et Smith. Lanceur gagnant: Munns; lanceur perdant: Chagnon. Arbitres: Egglestone et Forster. Temps: 2 h. 08.

JOUTES D'EXHIBITION

Toronto (Int). 001003300—7 10 1
Indianapolis. 001100200—4 8 1
Moody, Murray et T. Heath, Crough, Slogon, Hartley et Riddle.

Voici les résultats des parties d'exhibition jouées dans le Sud, hier:
St-Louis (A). 002203310—11 15 2
Detroit (A). 03603400x—16 19 0

Wakeup, Mills, Van Atta, Caldwell et Hensley, Giuliani; Crowder, Phillips, Sullivan et Cochrane.
New-York. 000100010—2 9 2
Cleveland. 03000000x—3 10 0
Smith, Coffman et Mancuso; L. Brown, Lee et Pytlak.

New-York. 002010001—4 5 1
Birmingham. 10000004x—5 11 2
Pearson, Broaca et Dickey; Sims, Brown et Pamisano, Horgan.
Chicago (N). 000001000—1 5 2
Philad. (N). 00000030x—3 5 3
Shoun et Hartnett, O'Dea; Kelleher, Johnson et Wilson, Atwood.

Chicago (A). 010411000—7 0 1
Pittsburgh N. 01040040x—9 10 1
Lyons, Kennedy et Sewell, Shea, Swift, Hoyt et Todd, Padden.
Newark (Int). 100000101—3 6 1
Boston (A). 00001040x—5 5 0

du Laval de Québec, et Pierre Michaud, en 22e Royal de la Vieille Capitale.

L'on a annoncé que l'assemblée annuelle de la Q.A.H.A. aura lieu le 25 avril.

Les deux clubs sur un pied d'égalité

Toronto, 2. — Grâce à une celerité de tous les instants, Sudbury a causé l'énorme surprise de blanchir, hier soir, 5 à 0 Brockville dans la seconde joute de la série de trois pour le championnat senior de l'Est du Canada. Cette victoire du Sudbury nécessite une troisième partie qui sera disputée ici samedi après-midi.

Brockville avait triomphé du club Sudbury 5 à 4 lundi dernier au cours de la partie jouée à Ottawa, partie qui marquait l'ouverture de cette série.

Sudbury a déclassé hier soir son adversaire, il a compté deux points et enregistré son deuxième but de la soirée après cinq minutes de jeu à la troisième période.

Brockville a tenté de beaux efforts pour enrayer la marche de son adversaire, mais tous ces beaux efforts ont été vains. Sudbury possédait une défense remarquable. Ce club ne s'est pas contenté à un jeu décisif cependant après avoir déjoué une première et une seconde fois Tice, le gardien de buts du Brockville. Au contraire, il est monté constamment à l'assaut des filets de son adversaire.

Brockville a riposté de son mieux, mais il n'a pas mis en danger Ironstone, gardien de buts du Sudbury, qui était magnifiquement protégé par une défense, il faut bien le répéter, superbe.

Composition des équipes:
Sudbury: Ironstone, Cook, Kammpan, Conick, Hiller, Marshall.
Brockville: Tice, Price, Sherry, J. Grabowski, Lowery, Kennedy.

SUBSTITUTS:
Sudbury: T. Grabowski, Grosso, Stuart, Cooper.
Brockville: Dexter, McMahon, Ryan, Coleman.

Arbitres: Happy Shouldice, Bert Hedges.

SOMMAIRE

Première période									
1-Sudbury: T. Grabowski	6.38								
2-Sudbury: Cooper (Stuart)	16.03								
Punitions: Coleman, Hiller, Cook.									
Deuxième période									
3-Sudbury: Stuart (Grosso)	4.45								
4-Sudbury: Marshall.	12.11								
(Conick)									
Punitions: Ryan, Conick, J. Grabowski, Kammpan, Cook.									
Troisième période									
5-Sudbury: Marshall	5.13								
Punitions: Cook, Price.									

La diminution des salaires à l'hôtel de ville

La diminution de \$474,714 que le conseil municipal a demandée à l'exécutif de pratiquer dans les salaires est en bonne voie; d'après un rapport distribué hier aux échevins on a déjà comprimé cet article du budget de \$327,830; il reste \$146,884 à enlever. Dans le budget de 1936-37 soumis par le conseil, les salaires étaient fixés à \$70,774, 714 contre \$6,693,578 l'an dernier; cette augmentation venait de salaires antérieurement chargés aux dépenses d'administration.

Piechota, Spittler et Collins, McCaskill; Walberg, Henry et Bert.

Boston (N). 101202004—10 11 2
Jacksonville. 260000010—9 9 2
Cantwell, Blanche, Veatch et Lopez; Lanning, Kardow et Smith, Rosette.

Washington. 000403001—8 15 0
Cincinnati N. 000000000—0 6 0
Whitehill, Russell et Bolton, Holbrook; Hollingsworth, Brennan et Peacock.

LIGUE DU PACIFIQUE
Los Angeles. 001010000—2 10 2
Oakland. 00100510x—7 9 1
Casey, Gabler et Bottarini; Conland, Olds et Hartje.

Seattle. 000100202—5 6 0
San Diego. 20100520x—10 17 1
Craghead, Lucas, Pickrel, McDougall et Bassler, Spindel; Sheltenback et Desautels.

San Francisco 100000000—1 4 0
Sacramento. 00030800x—11 15 1
Slutz et Monzo; Ward et Head.

Portland. 011020221—9 18 4
Missions. 40311021x—12 16 2
Larkin, Flynn, Ulrich et Burkert; Stewart, Stitzel et Outen.

Le Windsor a triomphé du Buffalo

Windsor, 2. — Les Bouledogues de Windsor ont remporté hier soir une victoire de 2 à 1 sur Buffalo pour triompher, après une période supplémentaire, dans la première joute d'une série de deux dans trois pour le privilège de rencontrer Syracuse pour le championnat de la Ligue Internationale.

Don Smillie a été la grande vedette de la partie en comptant le point victorieux, sur une double passe de Brophy et de Steele, après huit minutes de jeu à la période supplémentaire, tandis que Berlett, grâce à Jarvis, sauvait son club d'un blanchissage.

Buffalo et Windsor se disputent la prochaine partie à Niagara Falls. Advenant le cas où les deux clubs seraient dans l'obligation de jouer une troisième partie, c'est également à Niagara Falls que cette troisième partie sera disputée.

Composition des équipes:

Buffalo									
Woods	but	Windsor	Robertson						
Teasdale	déf.	Arnott							
Berlett	déf.	MacKenzie							
Roth	centre	King							
Jarvis	aile	Downie							
Barton	aile	Moffatt							
Substituts	— Buffalo: Lederman, Godin, Masecar, Newman, Touhey, Cunningham.								
Windsor: Leroux, Bretto, McDonald, Drouillard, Webster, Steele, Smillie, Brophy.									
Arbitres: Johnny Mitchell et Mickey.									

Première période

Aucun point.
Punition: Teasdale.

Deuxième période
1. Buffalo, Berlett (Jarvis)... 11.40
2. Windsor, Webster (McDonald)... 19.11
Punition: Lederman.

Troisième période
Aucun point.
Punition: Webster.

Période supplémentaire
3. Windsor, Smillie (Brophy-Steele)... 8.32

Le hockey

ELIMINATOIRES
Hier soir:
COUPE ALLAN
(Finale de Test):
Sudbury 5, Brockville 0.
(Le compte de la série 2 de 3 est égal: 1-1).

LIGUE INTERNATIONALE
(Semi-finale)
Windsor 2, Buffalo 1.
(Premier match, série 2 de 3):
LIGUE CANADO-AMERICAINE
Providence 4, Springfield 2.
(Providence gagne la série 2-1).
Ce soir:

LIGUE NATIONALE
(Semi-finale)
Américain à Toronto.
(Les clubs sont égaux 1-1 dans la série 2 de 3).

COUPE MEMORIAL

(Finale de l'Ouest):
Elmwood (Winnipeg), vs Saskatoon (à Winnipeg).
(Premier match, série 2 de 3).
(Finale de l'est):
As de Québec, vs Toronto-Ouest, à Québec.
(2e match, série 2 de 3; Toronto a gagné le 1er).

Les classements:
LIGUE NATIONALE
(Semi-finale):
G. P. N. P. C. Ps
Toronto... 2 1 1 0 3 2 2
Américain... 2 1 1 0 2 3 2

LIGUE INTERNATIONALE
(Semi-finale):
Windsor... 1 1 0 0 2 1 2
Buffalo... 1 0 1 1 1 2 0

Le Providence dans la finale

Providence, 2. — Après avoir eu l'avantage à deux reprises au cours d'une partie assez vivement disputée hier soir devant quelque cinq mille spectateurs, les Rouges de Providence ont remporté une victoire de 4 à 2 sur les Indiens de Springfield pour se rendre aux finales de la Ligue Canado-Américaine. Blake et Rivers ont enregistré à la troisième période les deux points qui ont donné l'avance et la victoire à leur club.

Composition des équipes:
Providence: Byrnes, Leduc, Field, Keating, Kuhn, Lowery.
Springfield: Grant, McBride, Bourgault, Toupin, Lafrance, Raymond.

Substituts: Providence: Mulligan, Harrington, Rivers, Filmore, Gaudreault, Conn, Lorrain.

Un tournoi de boxe entre pugilistes amateurs aura lieu ce soir au Club Montcalm, alors que le programme suivant sera à l'affiche:

Combats de trois rondes:
108 livres: Stan Newby, Iverly, vs Barney Silverberg, University.
112 livres: Paul Stuart, Mont., vs Gordon Kelly, Griff.
118 livres: Joe Bartuccio, C.P.R., vs Lou Pickleman, Iv.

126 livres: Harry Baltin, Y.M.H.A., vs Noël Lapointe, Mont.
130 livres: L. Nidrie, Iv., vs B. Simon, Montcalm.

147 livres: Cecil Braithwaite, Un. vs Geo. Notman, C.P.R.
147 livres: Jos Astalos, Univ. vs Roger Montmarquette, Iv.

160 livres: Lloyd Ryan, C.P.R., vs Art. Constans, Griff. B. C.
Combats de cinq rondes:
118 livres: Harry Hurst, Iv., vs Roger Lapointe, Montcalm.
147 livres: Ross Taylor, Iv., vs Joe Coughlin, Griff.

Seance de boxe au Club Montcalm

Un tournoi de boxe entre pugilistes amateurs aura lieu ce soir au Club Montcalm, alors que le programme suivant sera à l'affiche:

Combats de trois rondes:
108 livres: Stan Newby, Iverly, vs Barney Silverberg, University.
112 livres: Paul Stuart, Mont., vs Gordon Kelly, Griff.
118 livres: Joe Bartuccio, C.P.R., vs Lou Pickleman, Iv.

126 livres: Harry Baltin, Y.M.H.A., vs Noël Lapointe, Mont.
130 livres: L. Nidrie, Iv., vs B. Simon, Montcalm.

147 livres: Cecil Braithwaite, Un. vs Geo. Notman, C.P.R.
147 livres: Jos Astalos, Univ. vs Roger Montmarquette, Iv.

160 livres: Lloyd Ryan, C.P.R., vs Art. Constans, Griff. B. C.
Combats de cinq rondes:
118 livres: Harry Hurst, Iv., vs Roger Lapointe, Montcalm.
147 livres: Ross Taylor, Iv., vs Joe Coughlin, Griff.

147 livres: Ross Taylor, Iv., vs Joe Coughlin, Griff.

147 livres: Ross Taylor, Iv., vs Joe Coughlin, Griff.

Springfield: Speyer, Alexandre, Saunders, Bennett, Wilson, Brennan, Murray, Jack.
Première période
Aucun point.
Punitions: Gaudreault, McBride (2), Field.
Deuxième période
1. Providence, Leduc... 2.52
2. Springfield, Toupin (Lafrance-Bourgault)... 6.15
Punitions: Harrington, Jack, Lafrance, Lowery, K

Le gouvernement a refusé un canton de colonisation au Lac Saint-Jean, affirme M. Duguay

Il déclare que des marchands de son comté
détiennent encore des "pitons" de 1934, encore
impayés — M. Taschereau est le père
des secours directs

Québec, 2. — M. J. L. Duguay, député conservateur de Lac-Saint-Jean, a parlé après M. Pierre Gagnon. Voici un aperçu du discours de M. Duguay.

M. LEO DUGUAY

M. Léo Duguay, député conservateur du comté de Lac-Saint-Jean, a prononcé le dernier discours de la journée. Il dit qu'il va parler du discours du trône, analyser ce qu'il contient et parler un peu des omissions que le gouvernement a faites.

Au sujet des pensions de vieillesse, l'orateur dit simplement: "La peur est le commencement de la sagesse".

Le député du Lac-Saint-Jean par le système agricole.

"Le gouvernement ne sait pas encore s'il adopte le système fédéral ou s'il crée un organisme provincial. Il est entendu, et un ministre l'a admis hier, que la deuxième hypothèse prévue par la loi ne peut s'appliquer dans notre province. Pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas pris l'an dernier les précautions voulues pour que nos cultivateurs puissent bénéficier de cette loi, s'il la trouve bonne? Le ministre de l'Agriculture a déjà dit que nos cultivateurs ne souffrent pas du manque de crédit, mais qu'ils en ont trop. Aujourd'hui, le gouvernement cherche du crédit partout. Ce changement, évidemment, est dû aux élections. Pour corriger la loi, reprend M. Duguay, le gouvernement veut augmenter le nombre des inspecteurs. Cela ne rendra pas le travail plus rapide. Si la loi est si lente dans ses opérations, c'est que tous les rapports doivent être initiés par un M. Todd. Nous savons par expérience que cette législation n'est pas adéquate pour venir en aide à nos cultivateurs: le gouvernement ne cherche qu'un moyen pour ne pas accorder le crédit provincial."

Au sujet du bureau de placement pour les jeunes, nous voyons dans le rapport du ministre fédéral du Travail, dit M. Duguay, qu'il y a déjà plusieurs bureaux de placement dans la province. Est-ce que celui qui veut créer le gouvernement va collaborer avec ces bureaux ou s'il va en être indépendant? Comme le gouvernement ne répond pas, son silence équivaut à un aveu.

Passant ensuite à la colonisation, M. Duguay lit d'abord un article de M. J.-Ernest Laforce, puis il affirme que dans la région du Lac-Saint-Jean, on a fait des démarches pour obtenir un canton et que le gouvernement n'a pas voulu l'accorder. Il demande aussi comment il se fait si on a dépensé \$10,000,000 pour la colonisation que des marchands de son comté détiennent encore des "pitons" de 1934 encore impayés.

"Au sujet de l'électricité, je demande au ministre des Affaires municipales comment il se fait que, voilà quelques semaines, une municipalité de mon comté a demandé une réduction de taxes, par l'entremise de la Commission, et que la compagnie a répondu qu'elle allait les augmenter?"

M. Honoré Mercier. — "Quel est le nom de cette municipalité?"

M. Duguay. — "Il n'est pas nécessaire de donner ce nom publiquement ce soir, mais je puis le donner au ministre privé."

Les omissions

Le député du Lac-Saint-Jean parle alors des omissions. "Il n'y a rien dans le discours du trône qui concerne les chômeurs. Les secours directs sont une calamité. Je vois devant moi l'auteur des secours directs dans la province et le Canada tout entier. C'est l'honorable premier ministre. J'ai l'honneur de saluer en lui l'auteur, le père, des secours directs, mais j'ai le plaisir de dire qu'il va payer ce qu'il a fait souffrir à la population."

Les péchés de M. Bennett

M. Taschereau. — Si mon honorable ami croit que je vais porter les péchés de Bennett, il se trompe! M. Duguay. — Si le premier ministre ne portait que les péchés de Bennett, la province serait bien heureuse!

"Nos adversaires n'ont qu'un programme de désespoir à présenter"

Le député de Kamouraska prétend que dans son
comté, où "nos adversaires n'ont cessé de
réclamer la tempérance, la boisson a coulé
à flots" — "On avait peut-être passé
le chapeau dans certaines maisons
d'éducation ou de charité", dit-il

Québec, 2. — Voici les grandes lignes du discours de M. Pierre Gagnon, député libéral de Kamouraska, prononcé hier à l'Assemblée législative, sur le discours du trône:

M. PIERRE GAGNON

Le député de Kamouraska, qui répond à M. Lauriault, a débuté comme ses prédécesseurs, en offrant ses félicitations au président de la Chambre et aux nouveaux ministres du cabinet provincial.

"Nous nous attendions, dit-il, à voir nos adversaires présenter un programme intéressant, mais c'est un programme de désespoir. Depuis les élections, ils n'ont cessé de réclamer la session. Aujourd'hui la session est ouverte. Nous devons tomber dès le premier jour, mais nous sommes encore au pouvoir. Pour ma part, je tiens à remercier les électeurs du comté de Kamouraska qui me sont restés fidèles. Pourtant, dans ce comté où nos adversaires n'ont cessé de réclamer une lutte de tempérance, la boisson a coulé à flots. On avait peut-être passé le chapeau dans certaines maisons d'éducation ou dans des maisons de charité. Pour ma part, j'avais pris des engagements, et je les ai tenus."

M. Gagnon a parlé ensuite de la

situation de la jeunesse disant qu'il avait beaucoup de sympathie pour les jeunes parce qu'il a débuté très modestement dans la vie, et qu'il a connu toutes les difficultés que peut rencontrer un jeune homme qui entre dans la vie avec de faibles ressources. "J'ai beaucoup de sympathie pour la jeunesse, dit-il, mais il ne faut pas lui mettre dans la tête qu'elle doit compter seulement sur l'Etat pour vivre. Il faut lui apprendre à faire son chemin dans la vie par ses propres moyens."

Le député de Kamouraska a ensuite reproché au député de Saint-Sauveur d'avoir critiqué le programme de colonisation du gouvernement, disant que M. Bertrand n'a jamais fait de colonisation, et qu'il ne connaît pas cette question. Il a félicité le gouvernement de l'encouragement qu'il donne aux fils de cultivateurs sous forme d'octrois pour leur permettre de s'établir sur des terres.

Parlant alors du discours du trône, le député de Kamouraska a commenté surtout la question du prêt agricole. Il s'est déclaré en faveur d'un prêt agricole proportionné aux moyens des cultivateurs.

M. Pierre Gagnon a ensuite rendu hommage aux qualités du premier ministre en relevant une remarque d'un ami à la suite du discours de M. L. A. Taschereau sur le budget: "C'est mieux que Laurier", me disait cet ami, fit alors M. Gagnon.

Le député de Kamouraska a terminé ensuite ses remarques en remerciant les électeurs des comtés du bas du fleuve d'être restés fidèles au parti libéral.

C'est surtout dans les pièces légères, comme *Un petit roseau* ni *suffi* de Chapuis, *J'aimé la fille d'un riche*, de Dalcroze, et des chansons de folklore canadien, sans compter plusieurs rappels, comme l'amusante *Querelle de ménage*, que le chanteur s'est montré le plus à l'aise.

M. Daunais n'est pas uniquement chanteur; il fait de la composition et ses harmonisations sont remarquables. On en a eu la preuve avec les accompagnements qu'il a écrits pour le groupe de chansons canadiennes qui terminaient son programme. L'harmonie moderne qu'il y emploie se présente d'une façon discrète; elle souligne plutôt qu'elle ne s'impose, et l'auteur en tire des effets inattendus jamais heurtés.

Ce qui demeure du concert de M. Daunais, c'est la perfection de son style. Quel que soit le sens de l'oeuvre, l'expression d'une façon exacte, claire, et cependant toujours personnelle. C'est un modèle que l'on peut suivre à ce point de vue.

Frédéric PELLETIER

Départ du paquebot "Montclare"

Deux soldats distingués doivent s'embarquer vendredi à St-Jean, à bord du paquebot *Montclare* du Pacifique Canadien, pour se rendre en Angleterre: ce sont le général sir Edmund Ironside, qui s'illustra durant la grande guerre et commanda le corps expéditionnaire de troupes alliées dans le nord de la Russie en 1918, et le major-général W. B. M. King, ancien commandant du district militaire de Montréal. Le général Ironside est depuis quelques années quartier-maître général des troupes anglaises dans l'Inde. Il se rend en Angleterre en passant par le Canada.

Parmi les autres passagers qui partiront sur le *Montclare* on remarque M. et Mme H. H. Cluse, leurs filles Zilla et Virginia, M. J. T. Tibbut et M. Frank McArthur, de Montréal.

BIRKS

DIAMANTAIRE JOAILLIERS

Carre Phillips

Chs. A. Roy, Président.

J.-U. Boyer, Gérant Général.

La Banque Provinciale du Canada

Utilisez les concours de notre petite banque à domicile qui vous aidera à recueillir les sous qui font les dollars.

Il existe dans votre localité une succursale de la Banque Provinciale du Canada. Rendez visite à notre gérant local. Devenez client, si vous ne l'êtes déjà et déposez régulièrement.

Faites-vous connaître du gérant de votre succursale la plus rapprochée.

C'est pendant que votre revenu est assuré, c'est pendant que vous travaillez que vous devez déposer.

Pour jouir de la sécurité, advenant l'imprévu, pour parer aux ennuis de tous genres, tels que: accidents fortuits, maladie, chômage, il importe que vous ayez constamment en disponibilité une réserve en banque.

Rendez-lui visite régulièrement

Le député du Lac-Saint-Jean parle alors des omissions. "Il n'y a rien dans le discours du trône qui concerne les chômeurs. Les secours directs sont une calamité. Je vois devant moi l'auteur des secours directs dans la province et le Canada tout entier. C'est l'honorable premier ministre. J'ai l'honneur de saluer en lui l'auteur, le père, des secours directs, mais j'ai le plaisir de dire qu'il va payer ce qu'il a fait souffrir à la population."

Le programme très varié qu'il présentait renfermait l'air de Figaro, Passions par-dessus cette concession à la virtuosité, mais constations que l'italien, dont il fit aussi usage dans une couple d'autres pièces est net et incisif, très facile à comprendre pour ceux qui connaissent la langue.

Le député de Kamouraska a terminé ensuite ses remarques en remerciant les électeurs des comtés du bas du fleuve d'être restés fidèles au parti libéral.

C'est surtout dans les pièces légères, comme *Un petit roseau* ni *suffi* de Chapuis, *J'aimé la fille d'un riche*, de Dalcroze, et des chansons de folklore canadien, sans compter plusieurs rappels, comme l'amusante *Querelle de ménage*, que le chanteur s'est montré le plus à l'aise.

M. Daunais n'est pas uniquement chanteur; il fait de la composition et ses harmonisations sont remarquables. On en a eu la preuve avec les accompagnements qu'il a écrits pour le groupe de chansons canadiennes qui terminaient son programme. L'harmonie moderne qu'il y emploie se présente d'une façon discrète; elle souligne plutôt qu'elle ne s'impose, et l'auteur en tire des effets inattendus jamais heurtés.

Ce qui demeure du concert de M. Daunais, c'est la perfection de son style. Quel que soit le sens de l'oeuvre, l'expression d'une façon exacte, claire, et cependant toujours personnelle. C'est un modèle que l'on peut suivre à ce point de vue.

Frédéric PELLETIER

Départ du paquebot "Montclare"

Deux soldats distingués doivent s'embarquer vendredi à St-Jean, à bord du paquebot *Montclare* du Pacifique Canadien, pour se rendre en Angleterre: ce sont le général sir Edmund Ironside, qui s'illustra durant la grande guerre et commanda le corps expéditionnaire de troupes alliées dans le nord de la Russie en 1918, et le major-général W. B. M. King, ancien commandant du district militaire de Montréal. Le général Ironside est depuis quelques années quartier-maître général des troupes anglaises dans l'Inde. Il se rend en Angleterre en passant par le Canada.

Parmi les autres passagers qui partiront sur le *Montclare* on remarque M. et Mme H. H. Cluse, leurs filles Zilla et Virginia, M. J. T. Tibbut et M. Frank McArthur, de Montréal.

BIRKS

DIAMANTAIRE JOAILLIERS

Carre Phillips

Chs. A. Roy, Président.

J.-U. Boyer, Gérant Général.

La Banque Provinciale du Canada

Utilisez les concours de notre petite banque à domicile qui vous aidera à recueillir les sous qui font les dollars.

Il existe dans votre localité une succursale de la Banque Provinciale du Canada. Rendez visite à notre gérant local. Devenez client, si vous ne l'êtes déjà et déposez régulièrement.

Faites-vous connaître du gérant de votre succursale la plus rapprochée.

C'est pendant que votre revenu est assuré, c'est pendant que vous travaillez que vous devez déposer.

Pour jouir de la sécurité, advenant l'imprévu, pour parer aux ennuis de tous genres, tels que: accidents fortuits, maladie, chômage, il importe que vous ayez constamment en disponibilité une réserve en banque.

Rendez-lui visite régulièrement

La centralisation des ports

M. William Tremblay demande l'opinion du
gouvernement Taschereau sur cette question
— Le premier ministre répondra si le député
de Maisonneuve inscrit une motion
au feuillet

Québec, 2. — Au début de la séance, hier après-midi, M. Gouin a demandé au gouvernement d'inscrire le nom de M. Larouche, député de Chicoutimi, comme membre de divers comités. M. Larouche a été retenu chez lui au début de la session, par suite du décès de son père.

M. Taschereau a répondu avec un sourire charmant: "Nous ne pouvons rien refuser au député de l'Assomption".

Puis, un peu plus tard, quand M. Monk s'est levé pour présenter une pétition, la droite l'a applaudi de façon invitante. Mais MM. Monk et Gouin sont restés froids aux invites de la fée Calypso.

La centralisation des ports

M. William Tremblay s'est levé alors. Je voudrais, dit-il, connaître le sentiment du premier ministre et du gouvernement, sur une question des plus importantes et qui peut entraîner pour les intérêts québécois des répercussions graves. Il s'agit de la mesure présentée par le gouvernement fédéral pour la centralisation des ports.

M. Tremblay prie le premier ministre de ne voir aucun caractère politique à sa demande, puisque MM. King et Bennett, les deux chefs libéraux et conservateurs, favorisent le projet en question.

M. Tremblay demande donc à M. Taschereau de faire une déclaration au sujet des droits de la province de Québec, car il s'agit d'une question qui tout en intéressant le domaine fédéral, est aussi du domaine provincial. Le Saint-Laurent est en quelque sorte la grande artère de la vie économique de la province, et celle-ci v est donc primordialement intéressée.

L'ingénieur expert anglais, M. Gibbs, a recommandé la centralisation mais il faut mettre en regard de sa recommandation, le fait que

dans son propre pays, la centralisation qu'il recommande n'existe pas.

"Je demande donc, dit M. Tremblay, que le premier ministre fasse une déclaration officielle pour faire connaître l'attitude du gouvernement à cette question."

M. Taschereau répondra

M. Taschereau répond que le député de Maisonneuve en posant la question a donné la réponse. Si M. Tremblay avait prévenu le premier ministre de sa question ou s'il avait donné un avis de motion, M. Taschereau aurait pu donner une réponse. Encore une fois, en posant la question M. Tremblay a donné la réponse. La question des ports est une question essentiellement fédérale. Evidemment la province ne peut pas s'en désintéresser et ou blier qu'elle a ses ports de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières. Un tel problème ne peut échapper à notre attention. Si le député de Maisonneuve veut inscrire une motion sur le feuillet pour discuter la question, le gouvernement n'y a aucune objection. "J'avoue que je n'ai pas étudié la question. Je peux difficilement donner une réponse au nom du gouvernement. J'invite donc le député de Maisonneuve à inscrire une motion sur l'ordre du jour et il peut être sûr que nous ne reculons pas devant une expression d'opinion qui peut être utile pour conserver nos droits sur le fleuve Saint-Laurent."

M. Tremblay fait alors observer que le stage de la deuxième lecture est déjà atteint au parlement fédéral et qu'il convient de se hâter. Il demande s'il peut présenter ladite motion dès la prochaine séance. M. Taschereau répond qu'il n'a aucune autorité pour accorder ou refuser pareille demande. Le député n'a qu'à inscrire sa motion régulièrement.

Les industries manufacturières en 1934

Ottawa, 2. — L'accélération de la production manufacturière commencée l'été de 1933 s'est accentuée en 1934 et comme résultat de la valeur de la production, le nombre d'employés et le chiffre des salaires et gages sont substantiellement plus élevés. Comparativement à l'année précédente, le gain en 1934 est de 10,4 p.c. dans le nombre d'employés, 14,6 p.c. dans les salaires et gages et 21,4 p.c. dans la valeur brute de la production.

Le ralentissement des opérations manufacturières commencé l'automne dernier s'est continué jusqu'au milieu de 1933. La première augmentation marquée se constate en juin et depuis chaque mois consécutif a enregistré un faible gain sur le précédent. Les gains de la dernière partie de l'année cependant n'ont pas été assez prononcés pour absorber les pertes du commencement. Comme résultat, la production manufacturière de 1933, évaluée à \$2,086,847,847, a été la plus basse de ces dernières années. C'est une diminution de 48,2 p.c. comparativement à l'année de cime de 1929.

En 1934, la valeur de la production s'élève à \$2,533,758,954 ou une augmentation de 21,4 p.c. sur l'année précédente, mais elle est encore de 37,1 p.c. inférieure au niveau de 1929. Le nombre de personnes employées a tombé de 694,434 en 1929 à 493,903 en 1933, une baisse de 28,9 p.c. En 1934 toutefois, le nombre d'employés a monté à 545,162, une augmentation de 10,4 p.c. sur 1933. Malgré cette augmentation, le nombre d'employés en 1934 est encore de 21,4 p.c. inférieur à celui de 1929.

Production de tabac canadien, 1935

Ottawa, 2. — L'année 1935 a été exceptionnellement bonne pour la production du tabac au Canada, particulièrement pour le tabac séché à l'air chaud de l'Ontario. La superficie totale a augmenté de 40,963 acres en 1934 à 46,870 en 1935, tandis que la production totale a augmenté de 39 millions de livres à 54 millions. C'est la plus forte production qu'ait jamais eue le Canada. La plus grande partie de cette augmentation provient de l'Ontario où il y a eu une forte avance dans la production de tous les types de tabac, le tabac séché à l'air chaud montant de 22 millions de livres en 1934 à 35 millions en 1935. Les conditions climatiques ont été très favorables et il n'y a pratiquement pas eu de pertes par la grêle et la gelée. Dans le Québec, il y a eu une réduction de superficie pour tous les types de tabac, particulièrement les variétés de grands tabacs pour la pipe, vu que les planteurs ont été induits à négliger cette culture pour s'occuper de la feuille à cigare parce que celle-ci avait rapporté de meilleurs prix en 1934. Comme résultat net, il y a une plus grande production de feuille à cigare en 1934 bien que la superficie ait été réduite. La production de petits tabacs à pipe a décru notablement. La qualité moyenne du tabac du Québec n'est pas aussi bonne qu'en 1934, à la suite de la température défavorable. La production de la Colombie Britannique cette année est presque négligeable vu les grandes inondations à Sumas Prairie à la fin de l'hiver précédent. Seulement 17 acres ont été plantées en tabac séché à l'air chaud, et il n'y a pas eu de Burley.

Les excursions en fin de semaine

Le Pacifique Canadien annonce une nouvelle série d'excursions pour la prochaine fin de semaine. Des billets à prix réduits seront vendus pour aller de Montréal aux différentes stations situées sur la ligne des Laurentides, entre St-Jérôme et Mont-Laurier. D'autre part, des tarifs spéciaux seront aussi consentis pour voyager vers Montréal, de différents points de la province, de l'Ontario et de l'Etat du Vermont, sur les lignes du Pacifique Canadien. Comme à l'ordinaire, les billets spéciaux seront valables pour l'aller samedi et dimanche et, pour le retour, jusqu'à lundi soir, le 6 avril.

Il y aura aussi en fin de semaine une excursion en commun de Québec et Lévis à Montréal.

Train d'excursion

M. O. A. Trudeau, chef du service des voyageurs du Canadien National, à la gare Bonaventure, annonce que sa compagnie fera circuler un train d'excursion, en fin de semaine, de Montréal aux gares du nord-ouest de Québec. Ce train quittera la gare de la rue Moreau, vendredi à 6.00 p.m. Il arrêtera à Joliette, Grand-Mère et Shawinigan pour laisser monter les voyageurs.

Concert sacré à St-Jean-de-la-Croix

PREMIERE AUDITION DE LA "MESSE" DE M. D'ARAGON

Il y a eu dimanche dernier, à l'église Saint-Jean-de-la-Croix, un grand concert sacré. Les chorales réunies de Saint-Louis-de-France, dirigée par M. Joseph Saucier, du Saint-Enfant-Jésus, dirigée par le Dr L. Verschelden, et de Saint-Jean-de-la-Croix, dirigée par le Dr Victor Parent (qui avait aussi la direction générale de ce chœur de 125 voix), ont exécuté pour la première fois une nouvelle oeuvre canadienne, la *Messe de Requiem* de M. Alexandre d'Aragon, organiste à Saint-Jean-de-la-Croix. M. Antonio Létourneau, organiste à Saint-Louis-de-France, accompagnait à l'orgue. Les solistes étaient MM. Paul-E. Corbell, Charles Monnaie, Jules Jacob, Germain Lefebvre, Dr Hervé Gibou, Jos. Audet, Henri Lachance. Après la "Messe" de d'Aragon, les chorales chanteront un salut du Saint-Sacrement composé d'oeuvres des auteurs canadiens Antonio Létourneau, Alfred Mignault, Alexandre d'Aragon. Solistes: MM. David Rochette, Gaston Rivard.

Le concert a remporté le plus vif succès. Et, vraiment, l'oeuvre méritait amplement ce succès. On remarque dans toute la *Messe de Requiem*, de d'Aragon un sens tonal remarquable, une habileté contrapuntique et une inspiration qui ne se démentent à aucun moment. Il convient de détacher de l'ensemble trois parties particulièrement bien traitées: le *Dies irae*, le *Benedictus* et le *Liberia me Domine*.

M. Alexandre d'Aragon, qui a mené à bonne fin une oeuvre si périlleuse et si importante, mérite d'être chaleureusement félicité de la pièce magnifique qu'il offre aux organistes et maîtres de chapelle. Nous souhaitons que ceux-ci exécutent le plus souvent possible sa *Messe de Requiem*. Quant aux trois chorales qui se sont chargées bénévolement de présenter au public cette oeuvre nouvelle, elles l'ont fait avec un art incontestable et on doit les féliciter d'uni: ainsi leurs efforts pour répandre la belle et grande musique.

UN AUDITEUR

chez DUPUIS

Nouveau... CHEMISES "Royal Yacht"

pour hommes et jeunes gens

TOOKE offre aux hommes de Montréal cette nouvelle chemise... et DUPUIS vous la suggère pour accompagner votre tenue de Pâques.

200 chacune

Broadcloth gris, bleu, vert, brun, noir, blanc. Encolures 13 1/2 à 16.

DUPUIS — rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président. A.-J. DUGAL, g.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-gén.

CROISIERE UNIQUE De NEW-YORK à QUÉBEC à bord du luxueux Empress of AUSTRALIA

Départ de MONTRÉAL et QUÉBEC le VENDREDI 17 AVRIL 1936

7 JOURS dont 2 1/2 à NEW-YORK

Lit bas — Hébergement chambre à 2 avec bain; 5 repas dont dîner dans le cabaret — Visites: N.-Y., en autocar, les studios N.B.C. et Rockefeller Center — Concert au Music Hall — Ascension du R.C.A. Building — Passage et repas à bord de l'Empress — Ch. de fer Québec — Montréal, transferts à N.-Y., par personne \$68.

B—Même voyage mais en autobus, de Montréal à N.-Y., une nuit de plus en cette ville \$62.

Chambre seule à N.-Y. en plus \$10.00.

C—Sans séjour à New-York — Départ Montréal 19 avril — \$55. Tous ch. de fer et passage, par personne

MEMES PRIX DE QUEBEC ET RETOUR

*Départ anticipé au gré du voyageur.

Véritable aubaine pour les nouveaux mariés d'après Pâques.

SE HATER — les cabines sont attribuées dans l'ordre des inscriptions.

LE DEVOIR-VOYAGES 430 Notre-Dame est - Montréal Tél. HARBOR 1241

Université de Montréal

CONFERENCE PUBLIQUE DE BIOLOGIE GENERALE

Cet après-midi, à 5 heures, dans le grand amphithéâtre de l'Université de Montréal, M. Victorien Frenette, du laboratoire de bactériologie, continuera la série des conférences publiques de biologie générale et traitera le sujet suivant: "Les infiniment petits domestiques". (Avec projections).

M. Le Bras a donné des cours à Québec

Québec, 2. — M. Gabriel Le Bras, professeur de droit aux universités de Paris et de Strasbourg, quitte Québec aujourd'hui pour Montréal et New-York d'où il retournera en Europe. M. Le Bras a donné une série de cours à l'Université Laval, faculté de droit.

M. Joseph Dansereau aux causeries du vendredi

Le Cercle pédagogique Desrochers présentera vendredi soir, le 3 avril prochain, son conférencier hebdomadaire M. Joseph Dansereau.